

---

Président	M.	Lionel Moyard
Secrétaire	Mme	Céline Morier
Scrutateurs	M.	Murat Karakas
	M.	Mathias Ekah
Huissier	M.	Jean-Michel Talon

**Présences**

82 conseillères et conseillers sur 100 sont présents.

**Absences excusées**

Mmes Maria Cvetanovski, Geneviève Frass, Anne Saito, Laetitia Sivis, MM. Ihab Al Jundi, Jonathan Al Jundi, François Cardinaux, Sabri Ceylan, Claude-Pascal Gay, Mario Gori, Anthony Huys, Josselin Lecoultrre, Alisan Metic, Philippe Morier-Genoud, Michel Posternak, Ganes Thiagaraja, Fabrice Yerly

Absent : M. Cyril Pabst.

---

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 3 septembre 2025 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux

**Ordre du jour**

**0 Préambule** \_\_\_\_\_

**1 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025** \_\_\_\_\_

**2 Assermentation** \_\_\_\_\_

- 2.1 De Mme Tina Fattet, en remplacement de M. Alain Akiki (PLR), démissionnaire.
- 2.2 De Mme Rodica Rosu Fridez, en remplacement de M. Matthieu Burkhardt (Montreux Libre), démissionnaire.
- 2.3 De Mme Lucie Weber, en remplacement de M. Léo Sémon (Les Vert·e·s), démissionnaire.

**3 Nomination** \_\_\_\_\_

- 3.1 D'un membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal (CCO) », en remplacement de M. Matthieu Burkhart (ML), démissionnaire.
- 3.2 D'un membre à la délégation fixe du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Alain Akiki (PLR), démissionnaire.
- 3.3 D'un membre suppléant à la commission des finances (COFIN), en remplacement de M. Lionel Moyard (Les Vert·e·s), démissionnaire.

**4 Correspondance** \_\_\_\_\_

**5 Communication du Bureau** \_\_\_\_\_

**6 Communication de la Municipalité** \_\_\_\_\_

- 6.1 *relative à la décision du Tribunal fédéral confirmant la mise en œuvre de l'initiative populaire « Sauver les Grands-Prés » et l'annulation du permis de construire*
- 6.2 *relative à la décision du Tribunal fédéral rejetant les recours contre le permis de construire de l'extension scolaire de la rue de la gare à Montreux*

**7 Rapports des commissions** \_\_\_\_\_

- 7.1 Sur le préavis No 11/2025 relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA). (Rapp. M. Mathieu Ehinger).
- 7.2 Sur la prise en considération du postulat de M. Olivier Mark : « Des places de travail à Montreux pour éviter de penduler ». (Rapp. M. Fabrice Yerly).
- 7.3 Sur la prise en considération du postulat de M. Yanick Hess intitulé « Renforçons les liens intergénérationnels ». (Rapp. Mme Béatrice Tisserand)
- 7.4 Sur la prise en considération du postulat M. Christian Fürst intitulé « Pour le développement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, notamment dans les villages du Haut de Montreux ». (Rapp. M. José Jorge).
- 7.5 Sur la prise en considération du postulat de M. Fabien Torchio intitulé « Suspension de l'attribution de résidence secondaire à Montreux jusqu'à l'entrée en vigueur du plan d'affectation ». (Rapp. M. Lionel Moyard).
- 7.6 Sur la prise en considération du postulat de M. Nicolas Büchler intitulé « Pour une adaptation à la baisse du taux maximal de résidences secondaires sur le territoire communal », renommé « Pour l'identification et l'implémentation de mesures communales permettant de lutter contre les résidences secondaires ». (Rapp. M. Lionel Moyard).
- 7.7 Sur la prise en considération du postulat de M. Fabien Torchio intitulé « Faire de l'attribution de locaux pour lutter contre le sans-abrisme une priorité absolue ». (Rapp. M. Tal Luder).

- 7.8 Sur prise en considération du postulat de Mme Tanya Bonjour intitulé « La Maison de Quartier : très grand succès après 10 ans d'existence. Pourquoi pas une seconde sur notre Commune ». (Rapp. M. Samuel Roch).
- 7.9 Sur la prise en considération de la motion de Mmes Anna Krenger, Tanya Bonjour et Lauraine Bally intitulée « pour l'introduction dans le règlement du personnel d'un congé menstruel et de ménopause ou pré-ménopause ». (Rapp. M. Angelo Giuliano).

## **8 Préavis de la Municipalité** ---

- 8.1 No 19/2025 relatif à relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 216'000.- TTC au maximum pour le remplacement des bornes escamotables de la place du Marché et le déplacement de celles situées sur le quai de la Rouvenaz. (Séance de commission le mercredi 10 septembre 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, Rue du Marché 8 à Montreux).
- 8.2 No 20/2025 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027. (Séance de la commission des finances le mercredi 17 septembre 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, Rue du Marché 8 à Montreux).
- 8.3 No 21/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'un montant maximum de CHF 7'918'000.- TTC lié au déploiement de la gouvernance digitale au sein de l'administration communale pour la période 2025-2028. (Séance de commission le jeudi 11 septembre 2025 à 19 h 00 à la Villa Mounsey, salle A, Rue du Marché 8 à Montreux).

## **9 Postulats, motions et propositions** ---

- 9.1 *Postulat de Mme Béatrice Tisserand « Un travailleur social hors-murs est-il suffisant ?»*

## **10 Interpellation** ---

- 10.1 *De M. Romain Moracchini-Villard intitulée « Organiser l'accueil de jour sans désorganiser les familles ».*
- 10.2 *Interpellation de M. Angelo Giuliano « Les Grands-Prés»*
- 10.3 *Interpellation de M. Olivier Müller « Célébration du 1er août à Montreux : le droit de Veytaux est-il encore légitime ? »*
- 10.4 *Interpellation de M. Hervé Devenoge « le MOB abandonne nos villages »*
- 10.5 *Interpellation de M. Emmanuel Gétaz « Quel calendrier de procédure suite à l'arrêt du Tribunal Fédéral concernant les Grands-Prés ? »*

## **11 Autres objets s'il y a lieu et divers** ---

Monsieur le Président Lionel Moyard annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

## **M. le Président**

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Bonsoir et bienvenue pour cette séance du 3 septembre 2025 à laquelle je suis heureux de vous retrouver suite à la pause estivale.

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de M. Varrin, secrétaire municipal. Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, ainsi que de notre huissier Jean-Michel Talon.

Je salue aussi les membres du Bureau du Conseil, le représentant des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut donc valablement délibérer ce soir.

## **0 Préambule**

### **M. le Président**

Avant d'entamer notre ordre du jour, j'aimerais vous communiquer quelques points pour cette dernière année de législature.

- A. Concernant les dépôts, je souhaite continuer avec l'usage de l'année dernière, à savoir que les motions et projets de règlements parviennent au bureau une semaine à l'avance.
- B. De plus, je vous invite chères et chers collègues, lors de vos interventions, à faire preuve de tout le respect et la retenue attendus de vos fonctions. Nous entamons notre dernière année de législature, et il serait regrettable pour nous tous, de donner une mauvaise image du plénum à l'aube des prochaines élections.
- C. Je vous rappelle enfin l'art. 119 de notre règlement : « Tout signe d'approbation ou de désapprobation venant du public est interdit ; le président prend à cet égard toute mesure qu'il jugera convenable. »

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, « aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. »

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Au point 3.3 modifier le point en ajoutant membre suppléant :

- 3.3 D'un membre suppléant à la commission des finances (COFIN), en remplacement de M. Lionel Moyard (Les Vert·e·s), démissionnaire.

Modifier le point 9 en ajoutant le point :

9.1. Postulat de Mme Béatrice Tisserand « Un travailleur social hors-murs est-il suffisant ?»

Et le point 10 en ajoutant le point :

10.2 Interpellation de M. Angelo Giuliano « Les Grands-Prés»

10.3 Interpellation de M. Olivier Müller « Célébration du 1er août à Montreux : le droit de Veytaux est-il encore légitime ? »

10.4 Interpellation de M. Hervé Devenoge « le MOB abandonne nos villages »

10.5 Interpellation de M. Emmanuel Gétaz « Quel calendrier de procédure suite à l'arrêt du Tribunal Fédéral concernant les Grands-Prés ? »

J'ouvre la discussion sur la modification de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

**Vote : L'ordre du jour est accepté avec 72 OUI, 1 NON, 1 ABSTENTION.**

## **1 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025**

### **M. le Président**

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de juin à Madame Morier, ce qui contribue à faciliter sa tâche. Concernant le procès-verbal de juin 2025, y a-t-il des demandes de modifications ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Le procès-verbal est approuvé par 73 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.**

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

## **2 Assermentation**

**2.1 De Mme Tina Fattet, en remplacement de M. Alain Akiki (PLR), démissionnaire.**

**2.2 De Mme Rodica Rosu Fridez, en remplacement de M. Matthieu Burkhart (Montreux Libre), démissionnaire.**

**2.3 De Mme Lucie Weber, en remplacement de M. Léo Sémon (Les Vert.e.s), démissionnaire.**

### **M. le Président**

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 19 h 15 afin de valider les élections de Mme Tina Fattet, Mme Rodica Rosu Fridez, Mme Lucie Weber, en remplacement de M. Alain Akiki (PLR), de M. Matthieu Burkhart (Montreux Libre) et de M. Léo Sémon (Les Vert.e.s), démissionnaires.

Ainsi que le dispose notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de ces nouvelles membres élues.

Nous avons vérifié que l'élection de Mmes Tina Fattet, Rodica Rosu Fridez et Lucie Weber est conforme à la LEDP, le groupe des Vert-e-s n'ayant plus de viennent ensuite, ils ont dû réunir 6 signatures de la liste originale, ce qui a été fait en bonne et due forme. Nous confirmons qu'administrativement tout a été fait correctement.

J'invite Mmes Tina Fattet, Rodica Rosu Fridez et Lucie Weber à me rejoindre devant le pupitre, et toute l'assemblée à se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute : JE LE PROMETS !

Lecture du serment.

Mmes Tina Fattet, Rodica Rosu Fridez et Lucie Weber sont assermentées devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

### **M. le Président**

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseillère, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## **3 Nomination**

### **3.1 D'un membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal (CCO) », en remplacement de M. Matthieu Burkhart (ML), démissionnaire.**

### **M. le Président**

Y a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer?

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Le groupe ML propose la candidature de Mme Soraia Dias.

### **M. le Président**

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Soraia Dias. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare Mme Soraia Dias élue membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal (CCO) » et je l'en félicite.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **3.2 D'un membre à la délégation fixe du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Alain Akiki (PLR), démissionnaire.**

#### **M. le Président**

Y a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer?

#### **M. Samuel Roch (PLR)**

Le groupe PLR propose la candidature de Mme Tina Fattet.

#### **M. le Président**

Le nombre de candidats étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Tina Fattet. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare Mme Tina Fattet élue membre de la délégation fixe du Conseil intercommunal du SIGE, et je l'en félicite.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **3.3 D'un membre *suppléant* à la commission des finances (COFIN), en remplacement de M. Lionel Moyard (Les Vert·e·s), démissionnaire.**

#### **M. le Président**

Y a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer ?

#### **M. Romain Moracchini-Villard (VER)**

Le groupe des Vert·e·s propose la candidature de M. Florian Manzini

#### **M. le Président**

Le nombre de candidats étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Florian Manzini. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Florian Manzini élu membre suppléant à la commission des finances (COFIN), et je l'en félicite.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## **4 Correspondance**

#### **M. le Président**

Nous avons reçu les correspondances suivantes :

1. lettre de démission de la COFIN de M. Lionel Moyard : annexe 1 ;
2. La lettre de démission du Conseil communal de M. Mathieu Burkhardt : annexe 2 ;
3. La lettre de démission du Conseil communal de M. Léo Sémon : annexe 3 ;
4. La lettre de remerciements de la commune de Blatten en allemand, traduction ci-dessous : annexe 4 :

« *Matthias Bellwald, Président de Blatten*

*Cher Conseil communal de Montreux,*

*La nature a exprimé toute sa puissance d'une douloureuse manière pour nous.*

*Au nom de la population de Blatten, je vous remercie du fond du cœur pour votre précieux soutien et votre compassion.*

*Grâce à votre précieux don, plusieurs étapes importantes ont déjà pu être franchies.*

*Les travaux de déblaiement, de planification et de construction pour le nouveau Blatten sont en cours. Nous continuons à tout mettre en œuvre pour être à la hauteur de votre solidarité et pour pouvoir rapidement retourner dans notre région d'origine.*

*Nous accusons réception du don d'un montant de 3 300,00 CHF en date du 07/07/2025.*

*« Que Dieu vous bénisse » au nom de l'ensemble du Conseil communal !*

*Cordialement,*

*La Commune de Blatten »*

5. Lettre concernant la nouvelle séance de l'Agglo Rivelac (un mail a été envoyé aux chefs de groupe) : annexe 5 ;
6. Le courrier de la Cour des comptes : annexe 6 ;
7. Le mail « campagne pour ma commune » : annexe 7 ;

## **5 Communication du Bureau**

### **M. le Président**

Je vous communique un courrier de M. Vincent Haldi, Mme Susanne Lauber Fürst, M. Christian Fürst et M. Yvon Welte, qui quittent le groupe Montreux Libre et deviennent membres du PLR. Je précise que le Bureau du Conseil a pris des informations auprès de la Préfecture et que ce changement a été validé. : annexe 8.

## **6 Communication de la Municipalité**

### **6.1 relative à la décision du Tribunal fédéral confirmant la mise en œuvre de l'initiative populaire « Sauver les Grands-Prés » et l'annulation du permis de construire**

#### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité de Montreux a pris connaissance en date du 26 août de l'arrêt du Tribunal Fédéral du 13 août, qui annule de façon définitive le permis de construire du 16 septembre 2022 sur le site des Grands Prés.

Cette décision confirme l'engagement pris par la Municipalité à l'issue du scrutin du 18 juin 2023 de faire appliquer la volonté populaire. L'avenir du site des Grands Prés s'est écrit dans un contexte réglementaire et juridique complexe, reflet de la situation particulière avec laquelle Montreux doit aujourd'hui composer pour l'aménagement de son territoire.

À l'issue de la votation populaire « Sauver les Grands-Prés » en faveur d'un maintien du site en zone de verdure, la Municipalité avait en effet immédiatement apporté les garanties qu'elle s'appliquerait à mettre en œuvre la volonté populaire. Cependant, plusieurs recours étant pendus, elle s'en est remise à justice, d'abord au niveau cantonal, puis au niveau fédéral, tant pour le permis de construire que d'une manière générale, notamment dans le cadre de l'annulation du PGA et des recours encore pendus sur les zones réservées communales et cantonales.

La Municipalité prend donc acte de la décision du Tribunal fédéral (TF), qui ne modifie de fait pas les démarches déjà entreprises pour réaffecter le site des Grands Prés en zone de verdure inconstructible.

Pour rappel, le permis de construire annulé par le TF avait été octroyé par la Municipalité en septembre 2022 sur la base du plan partiel d'affectation (PPA) entré en force en 2018 et donc plusieurs mois avant l'acceptation dans les urnes de l'initiative. La décision de la Municipalité était motivée par les engagements pris envers les investisseurs, dans le respect des règles en matière d'aménagement du territoire alors en vigueur.

Dans sa décision, le TF relève qu'il aurait probablement fallu réévaluer la pertinence du PPA en vigueur, au travers d'un contrôle préjudiciel. Le TF remet par cela en cause la précédente décision de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) de février 2024, à laquelle la Municipalité s'était tenue. En particulier, la CDAP considérait que le développement sur le site des Grands Prés était cohérent, notamment étant inscrit dans un « secteur central (périmètre compact) de l'agglomération », et qu'un contrôle préjudiciel du PPA n'était pas nécessaire dans le cadre de l'octroi du permis de construire.

Le TF relève en outre, à juste titre, que la chronologie du projet des Grands Prés s'inscrit dans un contexte très particulier, avec une succession de décisions de justice en parallèle de l'initiative populaire.

Au terme de sa pesée des différents intérêts publics en jeu, le TF aboutit à la conclusion que, suite notamment à l'acceptation de l'initiative populaire, il convient d'admettre que les circonstances se sont modifiées de manière sensible depuis l'adoption du PPA « Les Grands Prés ». Il en déduit que, dans ce contexte, la délivrance du permis de construire ne se justifiait pas. Partant, sa décision annule de manière définitive le permis de construire du 16 septembre 2022 sur le site des Grands Prés.

Pour le surplus, la Municipalité continue à rester particulièrement attentive aux déterminations à venir sur d'autres projets de construction montreusiens, ainsi que sur le régime des zones réservées.

En définitive, le Tribunal fédéral confirme essentiellement ce que la Municipalité a toujours affirmé : la volonté populaire doit être respectée. La Municipalité poursuit activement les démarches en vue d'une nouvelle affectation de la parcelle en zone de verdure et prévoit de prochainement mettre à l'enquête publique cette nouvelle affectation qui sera entièrement conforme au souhait exprimé par la population.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

## **6.2 relative à la décision du Tribunal fédéral rejetant les recours contre le permis de construire de l'extension scolaire de la rue de la gare à Montreux**

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous informe que le Tribunal fédéral a rejeté les recours déposés par des propriétaires contre la construction de l'extension scolaire à la rue de la Gare 30, à Montreux. Cette décision met ainsi un terme définitif à la procédure et permet d'engager la planification de cette réalisation, cruciale pour l'accueil optimal des élèves de l'établissement primaire et secondaire de Montreux-Est.

Pour mémoire, en 2019, votre Autorité avait adopté à l'unanimité le préavis n° 28/2019 relatif à la modification du plan partiel d'affectation « En Vernex », permettant la réalisation des constructions scolaires nécessaires afin de satisfaire les besoins d'accueil prévus pour

2020-2025. Il s'agissait déjà, à ce stade, de prévoir la construction d'une salle de gymnastique triple et d'une extension scolaire.

A la suite de cette décision, le Conseil communal a validé tant les préavis d'études que ceux relatifs à la réalisation de la salle triple et de l'extension scolaire (préavis 32/2019 pour les études et 33/2021 pour la réalisation de l'extension scolaire). Le préavis de réalisation de cette extension a été accepté par 71 voix pour, 6 contre et 6 abstentions lors de la séance du 2 février 2022.

Depuis lors, la Municipalité, accompagnée de ses services et mandataires, a mené les démarches nécessaires à l'obtention du permis de construire. Celui-ci a fait l'objet de six oppositions, que la Municipalité a levées en juin 2022. Des recours ont ensuite été déposés contre ce permis auprès de la CDAP, qui les a rejetés le 6 février 2024. Un dernier recours a alors été adressé au Tribunal fédéral, qui vient donc de confirmer la validité de la procédure et du permis.

Ce rejet met définitivement fin aux oppositions et permet d'avancer avec la réalisation du projet. La Municipalité s'en félicite, estimant que cela permettra d'améliorer les conditions d'accueil des élèves. Il est indéniable que la longueur de la procédure a eu un impact important sur la planification de ces bâtiments d'intérêt public et donc sur la scolarité de nombreux jeunes de notre commune.

L'objectif est de lancer le chantier dès l'été prochain, en commençant par la démolition du bâtiment communal situé à la rue de la Gare 30, désormais vacant à la suite du déménagement des services des travaux publics et de l'urbanisme dans le pavillon de l'ancien hôpital.

Par ailleurs, s'agissant d'un autre projet scolaire, celui de la salle de gymnastique triple, la Municipalité profite de la présente communication pour vous informer que le permis de construire fait toujours l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal. Une visite sur site est prévue prochainement et devrait permettre à la CDAP de rendre sa décision dans les meilleurs délais.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Il n'y a pas d'autre communication.

## **7 Rapports des commissions**

### **7.1 Sur le préavis No 11/2025 relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA). (Rapp. M. Mathieu Ehinger).**

Monsieur le président-rapporteur n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale.

#### **M. Olivier Grand (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs,

En tant que groupe des Vert·es, nous saluons l'objectif général de cette stratégie qui vise à mettre à disposition des terrains permettant l'implantation et le développement de zones

d'activités pour le secteur secondaire dans notre agglomération, offrant ainsi un prix par mètre carré qui est accessible aux entreprises intéressées.

Les enjeux de ce plan intercommunal sont de trouver un équilibre entre croissance démographique, développement d'une économie de proximité, création de places de travail dans notre région et limitation du trafic pendulaire. Nous relevons que le succès de cette stratégie consistera aussi à garantir des logements à loyers abordables, considérant que certaines activités de type industriel n'offrent pas des salaires élevés.

Nous émettons quelques réserves sur la retenue du scénario de simulation haute à 1,9% de croissance des emplois en équivalents plein temps. Ce taux de croissance ne correspond pas à ce qui est observé ces dernières décennies. Cela signifie que certains terrains identifiés auraient pu être épargnés ou du moins qu'une priorisation des surfaces retenues aurait pu être faite.

Malgré ces points d'attention, le groupe des Vert·es soutient le préavis tel que présenté et suivra attentivement la mise en œuvre de cette stratégie.

Je vous remercie pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, **M. le Président** passe au traitement des amendements.

## VOTES AMENDEMENTS

### **Amendement**

Modification de l'objectif 4

Proposition de modification de la commune de Vevey :

« Permettre le maintien, la relocalisation et l'agrandissement d'entreprises locales existantes dans les ZAL, ***et secondairement développer l'implantation de petites entreprises*** »

**L'amendement est adopté par 66 OUI, 2 NON ET 7 ABSTENTIONS.**

### **Amendement**

Modification de l'objectif 11

Proposition de modification de la commune de Blonay-Saint-Légier :

« Coordonner, au travers des communes de l'agglomération et des structures régionales, les zones d'activités avec l'urbanisation, la mobilité, ***les activités sportives et de loisirs*** et le paysage »

**L'amendement est adopté par 73 OUI, 2 NON, 6 ABSTENTIONS.**

### **Amendement**

Ajout d'un objectif 14

Proposition d'ajout d'un objectif de la commune de Blonay-Saint-Légier :

« Favoriser et rendre plus attrayant la mobilité douce sans péjorer les moyens de transports individuels »

**L'amendement est adopté par 60 OUI, 18 NON, 3 ABSTENTIONS**

**M. le Président** ouvre une dernière fois la discussion avant le vote des conclusions.

**M. Vincent Haldi (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tenais à féliciter notre collègue M. Ehinger pour la tenue de sa présidence lors des différentes séances de commissions qui ont fait l'unanimité de tous nos collègues désignés, ainsi que pour la qualité de son rapport.

**M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Monsieur le président-rapporteur, je vous prie de lire les conclusions du rapport.

**M. Mathieu Ehinger (PLR)**

A l'issue des échanges et à l'unanimité, la commission propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 11/2025 de la Municipalité du 3 avril 2025 au Conseil communal relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. D'adopter le volet stratégique du Plan directeur intercommunal des zones d'activités Rivelac.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cette conclusion avec 75 OUI, 2 NON, 3 ABSTENTIONS.**

**7.2 Sur la prise en considération du postulat de M. Olivier Mark : « Des places de travail à Montreux pour éviter de penduler ». (Rapp. M. Fabrice Yerly).**

M. José Jorge remplace M. Yerly et n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale.

**Mme Anna Krenger (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe décroissance alternatives trouve qu'il manque une direction claire dans ce postulat et peine dès lors à se prononcer. Mais si ce postulat c'est l'augmentation de places de travail dans les secteurs où il y a des réels besoins, nous soutenons cela. Nous sommes ravi·es si des crèches ouvrent ! Cela créerait des postes et remplirait un vrai manque. Rappelons que nous sommes très loin des objectifs cantonaux en matière d'accueil de jour préscolaire et parascolaire.

Nous encourageons aussi l'augmentation d'EPT dans les services de l'administration publique. Cela créerait des postes, comme demandé dans le postulat, et viendrait aider des

services sous pression et augmenterait la qualité des prestations proposées aux montreusien·nes.

Nous sommes heureux si des structures parapubliques telles que les EMS, qui génèrent de l'emploi et qui sont en manque au niveau cantonal, peuvent être accueillies à Montreux. En somme, si ce postulat passe, nous espérons que c'est dans ce sens que la Municipalité travaillera.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML soutiendra le postulat pour les questions qu'il soulève, tout en relevant qu'il reste très général et que la création de places de travail sur la commune ne garantit en rien qu'elles soient ensuite occupées par des Montreusiennes ou Montreusiens, dans le but de limiter les déplacements des pendulaires.

Néanmoins en acceptant le postulat, nous voulons donner une indication claire à la Municipalité sur la nécessité de favoriser la création de places de travail sur le territoire communal.

Cet objectif peut notamment se faire dans le cadre du nouveau PACOM, mais nous pensons qu'accepter le postulat est aussi une manière d'exprimer notre souhait que la Municipalité reprenne au plus vite les études sur le développement des deux grandes parcelles, l'ex-menuiserie HELD et l'ancien hôpital. Toutes deux, elles sont propriétés de la commune et ont le potentiel d'accueillir d'importantes surfaces de bureau, commerciales et de services. Il est grand temps que la Municipalité mette les dossiers de ces deux parcelles en haut de ses priorités.

### **M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, cher successeur, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures. Il repose sur trois piliers interdépendants : un pilier environnemental, un pilier social, un pilier économique.

Le postulat qui nous est proposé s'inscrit parfaitement dans cette vision durable : créer des places de travail, rapprocher emplois et logements, limiter la pendularité et renforcer la dynamique économique locale. Qui pourrait refuser une telle ambition ?

Les projets d'agglomération visent à concentrer le développement autour des pôles et à coordonner logement et emploi. Mais rappelons-le : c'est bien le PACOM, de compétence du Conseil communal, qui constitue l'unique outil concret permettant de traduire cette volonté à l'échelle locale.

À une époque où certains s'opposent à la construction d'une maison simplement à cause de la couleur des volets, ne tombons pas dans le piège de la critique systématique.

En acceptant ce postulat, le conseil communal enverrait trois signaux forts :

1. Une commune qui souhaite créer des emplois locaux pour toutes et tous.
2. Une commune soucieuse de l'environnement, qui souhaite réduire la pendularité et favoriser une économie locale et circulaire.
3. Une commune qui souhaite valoriser la mixité sociale, rapprochant les habitants et les travailleurs au sein de nos magnifiques quartiers.

Tout comme l'entier du groupe PLR, je vous invite, chères conseillères communales et chers conseillers communaux, à prendre en considération le postulat.

### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

Le groupe socialiste partagera ses votes entre l'abstention et l'acceptation de la prise en considération de ce postulat.

Une partie de notre groupe considère en effet le texte proposé et débattu comme relativement vide de propositions concrètes et s'abstiendra, néanmoins conscient de l'importance de soutenir l'emploi sur notre territoire, mais non convaincu des mesures proposées.

L'autre partie de notre groupe, dont je suis, soutiendra la prise en considération du postulat, actant de notre soutien envers le développement des missions et expertises déjà fortement présentes sur notre commune.

Nous encourageons effectivement la Municipalité à maintenir ses efforts pour que des programmes d'emplois soient déployés dans les domaines dans lesquelles notre territoire à le plus à offrir. Nous pensons évidemment aux domaines des services à la population, en conjuguant nos efforts pour permettre, par exemple, la construction de nouvelles places d'EMS, ou la poursuite du développement de l'offre d'accueil de la petite enfance.

Evidemment, notre administration, premier employeur de la commune, doit également continuer son développement qualitatif et quantitatif, pour permettre de mener à bien des politiques qui satisfassent aux besoins et aux attentes de la population.

C'est pour ces raisons que notre groupe ne comptera pas, ou très peu, de refus de prendre en considération le postulat de notre collègue Olivier Mark.

Je vous remercie de votre attention.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra la prise en considération du postulat. Malgré un vote quelque peu timide de la commission, le consensus qui se dégage rapidement et qui est indiqué dans le rapport est de permettre à davantage d'habitants de Montreux de pouvoir travailler dans la commune. Cela ne peut laisser personne indifférent, surtout pas les membres de ce Conseil. Bien que le postulat puisse paraître vague ou qu'il laisse à la Municipalité le temps de réfléchir pour nous donner une réponse ou rendre rapport, je pense qu'il faut le soutenir et je vous invite à en faire de même

### **M. Olivier Mark (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souligne que la seule intention de ce postulat est de réduire la pendularité de notre population, je reste convaincu que notre PACom constitue un outil majeur pour que notre ville ne devienne pas une cité-dortoir. M. Gétaz a raison, c'est un fait, nous ne pourrons pas interdire à des personnes venant d'autres communes d'occuper certaines places, que nous pourrions créer, mais j'ai la conviction qu'en acceptant ce postulat, nous donnerons une impulsion claire pour améliorer la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens, car la vie de pendulaire, n'est ni enthousiasmante, ni durable.

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Monsieur le président-rapporteur, je vous prie de lire les conclusions du rapport.

**M. José Jorge (SOC)**

En conclusion, la commission vous recommande d'accepter la prise en considération du postulat.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 65 OUI, 1 NON, 15 ABSTENTIONS.****7.3 Sur la prise en considération du postulat de M. Yanick Hess intitulé « Renforçons les liens intergénérationnels ». (Rapp. Mme Béatrice Tisserand)**

Madame la présidente-rapportrice n'a rien à ajouter.

**M. le Président** ouvre la discussion générale.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En préambule, le groupe UDC soutiendra le postulat. Petite intervention technique concernant le contenu du rapport, j'attire l'attention de Mme la présidente-rapportrice sur le fait que lorsque quelqu'un déclare ses intérêts en commission, il ne faut pas l'anonymiser vu que le but est de déclarer ses intérêts. En l'occurrence, nous devinons facilement qu'il s'agit de M. Büchler, qui a bien fait les choses vu que sur son profil de conseiller, les mêmes titres sont reportés, donc c'est public. Il n'y a aucune raison de cacher l'identité des gens qui déclarent un intérêt.

**M. Frédéric Willemin (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, Je tiens à présenter mes excuses les plus sincères aux membres de la commission. Une séance de travail particulièrement longue m'a malheureusement empêché de participer aux échanges concernant le postulat déposé par M. Hess.

Montreux Libre soutient pleinement cette démarche et souhaite que, dans le cadre des actions envisagées, une attention particulière soit portée aux personnes âgées vivant isolées à leur domicile, afin de favoriser leur resocialisation.

**Mme Claudia Hischenhuber (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, Le Groupe des Vert.e.s salue les nombreuses actions déjà mises en place en faveur des ainé.es, ainsi que le projet RADIX qui est en bonne voie. Le Service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse est également conscient que des lieux supplémentaires pour les activités diverses proposées seront un atout pour l'avenir.

Mais quand aurons-nous assez d'appartements adaptés aux besoins des seniors à un prix abordable ? Quand aurons-nous des appartements de ce genre pour toutes les générations, où des échanges intergénérationnels sont facilités ? Je pense au concept du « Mehrgenerationenhaus », c'est-à-dire à un lieu de vie et de rencontre où différentes générations (enfants, jeunes, familles, personnes âgées) peuvent cohabiter, se rencontrer, et s'entraider grâce à des services et activités partagés, luttant ainsi contre l'isolement et renforçant le lien social dans la communauté. Nous espérons que des projets de ce type verront aussi le jour chez nous.

Néanmoins, nous soutenons à l'unanimité le postulat de Monsieur Hess, même s'il enfonce un peu des portes ouvertes.

### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie M. Hess pour son dépôt. Les moments, les actions, les lieux intergénérationnels sont toujours indispensables, ceux-ci contribuent au vivre ensemble, à la cohésion sociale, à une commune apaisée où les liens sociaux comptent. A ce titre Mme Pellet a eu l'occasion de le rappeler, toutes les mesures nombreuses mises en place partout sur le territoire grâce aux structures existantes, telle que la maison de quartier de Jaman 8. Elle a également eu l'occasion d'annoncer que des démarches supplémentaires étaient en cours, avec le projet RADIX, pour promouvoir les liens sociaux et prévenir l'isolement. Nous ne pouvons que saluer toutes les mesures qui ont été prises jusqu'alors et nous sommes heureux de savoir que le postulant va dans le même sens que la Municipalité. Nous sommes persuadé que même si la Municipalité avance bien dans ses démarches et ses projets, il est toujours appréciable d'avoir le soutien du Conseil communal dans la durée pour ces mesures. Raison pour laquelle le groupe socialiste vous encourage à soutenir ce postulat, dans la même veine, notre groupe attend un enthousiasme similaire de ce Conseil pour le postulat de Mme Tanya Bonjour qui permet lui aussi de renforcer les réflexions en matière de lieux, activités, prestations et de proximité pour la population, pour nos villages et nos quartiers. Le programme de législature de la Municipalité est clair sur les volontés communales, mais le Conseil a aussi le droit à sa propre voix et à ses propres réflexions et contributions, notamment en matière de soutien à l'autorité municipale.

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Madame la présidente-rapportrice, je vous prie de lire les conclusions du préavis.

### **Mme Béatrice Tisserand (VER)**

En conclusion la commission vous propose d'accepter ce postulat à l'unanimité.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 79 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION.**

**7.4 Sur la prise en considération du postulat M. Christian Fürst intitulé « Pour le développement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, notamment dans les villages du Haut de Montreux ». (Rapp. M. José Jorge).**

Monsieur le président-rapporteur n'a rien à ajouter.

**M. le Président** ouvre la discussion générale.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra le postulat pour la simple et bonne raison qu'il pose une question essentielle et fondamentale, à savoir que, pour encourager le développement de l'achat de

véhicules électriques, il faut aussi encourager et développer avec plusieurs stratégies, le développement des postes de recharge.

Nous voyons aujourd’hui que de nombreuses possibilités existent, bien entendu sur le domaine privé, mais aussi sur le domaine public. Nous pensons que cette réflexion doit être poussée et développée pour permettre aux véhicules électriques de devenir la règle et non pas l’exception, comme c’est le cas pour l’instant. Nous regrettons aussi que dans le cadre des discussions, nous ayons fait un peu d’explication de texte, de détails, en reprochant notamment à M. Fürst d’avoir mis l’accent sur les villages des hauts de Montreux. La réalité est que son titre ne met pas en particulier l’accent sur un lieu, il dit simplement qu’il ne faut pas oublier les villages du haut de Montreux, mais bien entendu, il demande une réflexion pour l’ensemble du territoire.

Par conséquent, même si ce sujet est extrêmement ardu parce qu’il implique de gros investissements, une collaboration entre le public et le privé et une prise d’initiative de toutes les personnes qui sont concernées, la Commune, mais aussi les propriétaires de biens-fonds. Nous pensons que la Municipalité, peut, avec une réflexion de fond, développer des stratégies et imaginer aussi des collaborations avec le privé, raison pour laquelle nous vous encourageons à soutenir le postulat.

### **M. Christian Fürst (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je le dis tout de suite : je sais que ce soir, mon postulat ne sera pas accepté. Mais je ne considère pas cela comme un échec. Au contraire, c’est une étape pour ouvrir un débat que, tôt ou tard, Montreux doit avoir.

Le Plan de durabilité de Montreux, présenté aux membres de la nouvelle Commission Consultative de Durabilité, fixe l’horizon 2040 pour ce débat. Mais pouvons-nous vraiment attendre encore une génération entière ? Alors que notre commune a déjà un délégué à l’énergie, et vient de se doter d’une structure importante avec des délégués à la durabilité et à la mobilité !

En commission, j’ai entendu des arguments qui m’ont rappelé une autre époque : celle de l’arrivée d’Internet. Certains doutaient, certains hésitaient, certains demandaient si cela avait vraiment de l’avenir... Et aujourd’hui, plus personne ne conteste que nous ayons la fibre optique jusque dans nos villages.

Ce que je retiens surtout, c’est que nos collègues des Verts et de Décroissance Alternative disent qu’ils acceptent mon postulat... à condition que je retire la mention des villages. Mais quel message donnons-nous à nos villages ? Qu’ils doivent se débrouiller seuls ? Que seuls les deux centres urbains comptent vraiment pour nous ?

Et pourtant, nous aimons tous aller à la fête de village des Avants, qui célébrait ce week-end encore la Belle Époque, ou à la 539ème Foire de Brent, qui a lieu du 7 au 14 novembre prochain. Nous aimons nos villages pour leurs traditions, leur ambiance, leur histoire. Mais dès qu’il s’agit de donner des impulsions, par exemple avec un partenariat public-privé pour la mise en place de bornes de recharge pour tous, nous les oublions ?

Je sais que nous refusons toutes et tous cette vision. Mais où sont les actions concrètes ? Les villages ne sont pas une option secondaire de Montreux : ils sont Montreux. Et ils ont droit à la même attention, à la même ambition, au même avenir.

On refuse ce postulat, oui. Mais on n’empêche pas la réalité : sans bornes de recharge, les gens n’achètent pas de véhicules électriques. Sans solutions adaptées pour les voitures, mais aussi pour les vélos et motos électriques, on décourage une partie de la population et on freine le tourisme durable. Et on creuse un fossé.

Alors ce soir, ce Conseil refusera. Mais demain, la nécessité s'imposera. Comme Internet hier, comme la fibre optique aujourd'hui, comme la mobilité électrique maintenant – aussi dans nos villages.

Je vous remercie de votre attention.

### **Mme Marie-Solène Pham (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste est fondamentalement favorable aux mesures promouvant l'électrification du parc de véhicules, cela va en effet dans le sens de la préservation du climat et des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, considérant la position des différentes régions de notre commune, les zones du bas ou du centre-ville se composent de commerces et regroupent des grands parkings, les lieux touristiques et de forte affluence. Les hauts, quant à eux, sont plutôt des habitations, avec de petits bâtiments, des immeubles et des villas, de ce fait l'installation des bornes de recharge dans les hauts de la commune est plutôt l'affaire des propriétaires privés. Ce sont ces derniers qui sont invités à faire les investissements. Les besoins en bornes publiques ne semblent pas démontrés à ce jour dans les hauts. D'ailleurs, n'oublions pas que, dans le futur bâtiment en construction au centre de Chernex, les bornes de recharge se trouveront dans une zone d'activité démontrée. Le groupe socialiste annonce qu'il sera divisé entre l'abstention et le refus.

### **M. Pierangelo Rothenbühler (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames les municipales, Messieurs les Municipaux, Chers et chères collègues,

J'aimerais corriger quelque peu les propos que Monsieur Fürst nous prête. La mobilité électrique est un vrai enjeu et les Vert·e·s sont déterminés à proposer des solutions concrètes pour tou·te·s les habitant·e·s.

Nous sommes surpris que le postulant n'ait pas souhaité reformuler son postulat pour clarifier que l'entièreté de la commune serait couverte, ce qui aurait permis d'élaborer une stratégie cohérente pour tou·te·s les habitant·e·s.

Cela dit, les réponses obtenues auprès de la Municipalité, notamment son engagement à intégrer la question dans le plan directeur communal des mobilités, couvrant ainsi l'entièreté de la commune a satisfait le groupe des Vert·e·s. Ainsi, il estime que la prise en considération de ce postulat est superflue.

Ainsi, le groupe des Vert·e·s va s'abstenir en majorité.

### **M. Simon Lepêtre (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

En préambule, je tiens à remercier le postulant d'avoir rejoint notre groupe et lui souhaite la bienvenue.

Nous sommes clairement favorables au développement de l'électromobilité et nous voterons majoritairement contre la prise en considération de ce postulat qui demande un développement du réseau de bornes de recharge notamment dans les hauts de Montreux. En effet, à la lecture de l'étude en annexe du rapport de commission, nous constatons que le principal frein à l'adoption des véhicules électriques ne se situe pas dans le réseau de bornes de recharge publiques, jugé déjà bien développé, mais dans le prix des véhicules, leur autonomie et le manque de bornes privées permettant de charger à domicile ou au travail.

Aujourd’hui, la Municipalité intègre cette problématique dans ses outils de planification les plus pertinents, à savoir le Plan Directeur Communal des Mobilités et le Plan d’Affectation Communal. Ce faisant, elle répond déjà aux demandes essentielles du postulat.

De leur côté, les vendeurs d’électricité y répondent également, en proposant des solutions opérationnelles et compétitives permettant l’installation rapide de bornes de recharges privées, que vous soyez propriétaire ou locataire de votre place stationnement.

Aussi, le postulat va plus loin en mettant l’accent sur le développement d’une infrastructure de recharge publique dans les villages situés en altitude. Cela me semble particulièrement contre productif car les infrastructures de recharge publique doivent être concentrer sur des zones de trafic dense. A-t-on déjà vu une station essence s’installer dans une impasse, en fond de vallée, en altitude? Je ne le crois pas et c’est logique. Il n’est pas utile de déployer une telle infrastructure en ces lieux, les véhicules disposent d’une autonomie suffisante pour descendre en zone urbaine, et ils peuvent même se recharger à la descente.

Enfin pour l’aspect touristique mis en avant, nous disposons déjà d’une infrastructure ferroviaire exceptionnelle qui relie un grand nombre de villages avec efficacité, confort et panache. Cette infrastructure historique, patrimoniale, nous permet d’accueillir un grand nombre de visiteurs en toute sécurité et leur offre une expérience unique tout en limitant les problématiques associées au trafic et au stationnement particulièrement difficiles en montagne.

Vous l’avez compris, voter contre ce postulat, ce n’est pas voter contre l’électromobilité. C’est au contraire voter pour une approche plus efficace, plus stratégique et plus en adéquation avec la réalité du territoire montreusien dans son ensemble. C’est soutenir la Municipalité dans son approche globale de la mobilité et conserver un financement de l’électromobilité individuelle à la charge des usagers privés.

Merci pour votre attention et merci de voter contre la prise en considération de ce postulat.

## **M. Dominik Hunziker (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous raconter une histoire, il y a deux semaines, j’ai un ami qui est parti de Schaffhouse pour venir me voir à Orgevaux, avec sa voiture électrique, quand il est arrivé chez moi, il n’avait plus que 20% de batterie. Par chance j’ai une prise de 400V dans mon garage, mais il y a quand même des gens qui vont dans les hauts, des touristes, qui ont besoin d’une prise électrique. Je prends le parking d’Orgevaux qui est un parking dans lequel on peut mettre une cinquantaine de voitures, il y a un poteau électrique au pied du parking, il serait simple d’y mettre une borne.

Deuxième histoire, je suis allé voir mes beaux-parents à Porsel, un petit village d’une centaine d’habitants, qu’est-ce que je trouve sur un parking ? une borne électrique, c’est à Fribourg, nous sommes en train d’être dépassés par les Fribourgeois !

Le nombre de véhicules électriques diminue chaque année, parce que les gens qui vivent en appartement n’ont pas la possibilité d’avoir des bornes de recharge.

Il est important d’avoir des bornes de recharge sur les parkings, il n’y en a pas besoin pour chaque place de parc. Il ne faut pas oublier que l’électricité est vendue plus chère quand il y a une charge, donc cela finance la pose de ces bornes, cela ne nous coûterait rien. Un des arguments dans la commission, c’était que nous n’étions pas là pour nous faire de l’argent, mais c’est un peu facile, car, dans ce cas-là, il faudrait rendre tous les parkings gratuits.

Ce serait autofinancé, cela ne coûterait rien et Montreux a obtenu le label « Ville Verte » : si nous refusons, je vais téléphoner à l’équipe du label Ville Verte pour que ce label soit retiré.

### **M. Quentin Talon (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une solution à proposer à ces deux histoires, c'est qu'il y a des bornes de recharge rapide sur l'autoroute, en arrivant ou en repartant de Montreux, il est possible de recharger sa voiture. C'est pour les gens qui visitent la région, pour ceux qui habitent sur place, le coût de recharge sur les bornes publiques est deux fois plus élevé qu'à la maison et cela devient très cher : il n'est donc pas possible de recharger quotidiennement sa voiture avec ce moyen-là. Le groupe DA sera mitigé par rapport à cet objet.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme déjà dit, le fait de dire « notamment dans les villages des hauts » ne signifie absolument pas que M. Fürst défend uniquement les villages des hauts, il défend une vision complète sur tout le territoire, y compris les villages des hauts. Pour celles et ceux qui ont une voiture électrique, ils pourront toutes et tous vous dire qu'une des choses que nous faisons quand on planifie un déplacement, c'est de regarder sur son smartphone, les bornes disponibles dans les régions où nous envisageons d'aller. Le fait de dire que seules les bornes privées seront existantes sur les hauts de la commune, qui sont les lieux les plus attractifs sur le plan touristique, cela nous amènera à avoir une sorte de désertification électrique ; en tout cas sur tous les smartphones, quand on les consultera, on verra qu'il n'y a pas de bornes publiques accessibles sur les hauts de la commune et les touristes, avec une voiture électrique, renonceront peut-être à monter, alors même que, de toute évidence, le principe même d'un réseau c'est d'être partout.

Il ne s'agit pas d'installer 25 bornes électriques aux Avants, mais je peux vous assurer que quand nous arriverons à la saison des Narcisses, dans quelques années, quand il y aura beaucoup plus d'usagers de véhicules électriques, les gens regarderont s'il y a des bornes disponibles aux Avants pour pouvoir, cas échéant, recharger leur voiture s'ils envisagent de partir plus haut sur la commune, par exemple pour aller manger à la Dent de Jaman.

Le raisonnement de M. Fürst est juste, quand nous faisons un réseau d'alimentation de ce genre pour les véhicules privés, il faut le faire partout. Par conséquent, l'idée d'équiper, dans une certaine mesure, les hauts de la commune n'est absolument pas stupide, bien au contraire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **M. José Jorge (SOC)**

#### **Conclusion**

En conclusion, compte tenu du vote la commission par 3 oui, 3 non et 4 abstentions dont l'abstention de Président-rapporteur, la commission n'adresse pas de recommandation de vote à votre autorité concernant la prise en considération du postulat de M. Christian Fürst intitulé « Pour le développement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, notamment dans les villages du Haut de Montreux ».

### **M. Olivier Blanc (VER)**

M. le Président nous ne pouvons pas voter les conclusions de la commission puisqu'il n'y en a pas. Il faut préciser ce que signifie un vote positif ou négatif.

## **M. le Président**

Merci M. Blanc, pour explication, vous avez raison : si vous votez oui, vous acceptez le postulat, si vous votez non, vous le refusez, sinon vous pouvez aussi vous abstenir.

## **Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat par 38 NON 19 OUI, 24 ABSTENTIONS.**

### **7.5 Sur la prise en considération du postulat de M. Fabien Torchio intitulé « Suspension de l'attribution de résidence secondaire à Montreux jusqu'à l'entrée en vigueur du plan d'affectation ». (Rapp. M. Lionel Moyard). Postulat RETIRE**

*« Au vu de l'avis de droit et de l'impossibilité d'appliquer sa demande, le postulant décide de retirer son postulat, et remercie une nouvelle fois la commune pour l'avis de droit et les informations fournies à la commission. »*

## **M. le Président**

L'objet ayant été retiré, je ne demande pas au président-rapporteur de venir au pupitre, mais j'ouvre tout de même la discussion sur l'objet.

### **M. Fabien Torchio (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au vu des précisions qui nous ont été apportées sur le plan juridique, j'ai compris que mon postulat ne pouvait pas être réalisé en tant que tel à l'heure actuelle ; mais nous regrettons que les communes n'aient actuellement pas d'outils pour lutter efficacement contre ce problème qui préoccupe l'ensemble de la population.

### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je salue la démarche de M. Torchio qui a la sagesse de retirer son postulat, j'aimerais que nous puissions tous en prendre exemple, dans d'autres cas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **7.6 Sur la prise en considération du postulat de M. Nicolas Büchler intitulé « Pour une adaptation à la baisse du taux maximal de résidences secondaires sur le territoire communal », renommé « Pour l'identification et l'implémentation de mesures communales permettant de lutter contre les résidences secondaires ». (Rapp. M. Lionel Moyard).**

Mme Marie-Solène Pham remplace M. Moyard.

Madame la présidente-rapportrice n'a rien à ajouter.

**M. le Président** ouvre la discussion générale.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Le groupe UDC pourrait soutenir ce postulat, à condition que :

- le terme de « lutte » contre les résidences secondaires soit supprimé ; et
- la paternité partisane soit retirée afin que le texte soit plus neutre et plus inclusif.

Comme suggestion, le titre et la demande pourraient être reformulés comme suit :

- pour le titre du postulat : Identification et implémentation de mesures communales pour réduire le taux de résidences secondaires
- pour le texte la demande serait : Ce postulat demande à la Municipalité d'identifier et d'étudier l'implémentation de mesures, complémentaires au droit supérieur, afin de réduire le taux de résidences secondaires sur le territoire communal.

Le groupe UDC ne soutiendra pas une récupération politique de la gauche visant à éventuellement trouver des logements pour les plus modestes. Notre priorité serait que ces logements soient occupés à l'année par des contribuables qui renforcent notre base fiscale, sans engendrer de nouvelles charges d'aides sociales communales.

Dans le cas où les postulants ne seraient pas intéressés par cette proposition, le groupe UDC refusera la prise en considération du postulat et vous invitera à en faire de même. Pour information, j'ai transmis mon intervention à M. Büchler et je me réjouis d'entendre tout le bien qu'il en pense.

### **Mme Ruth Bär (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe de Vert·e·s tient à remercier le Service de l'urbanisme, ainsi que la Municipalité, pour avoir demandé l'avis de droit concernant la question des résidences secondaires en dessous du seuil de 20 %.

L'avis rédigé par le Professeur Thierry Largey apporte un éclairage précieux sur les possibilités d'action à l'échelle communale ainsi que sur les limites imposées par le droit supérieur.

Nous encourageons le Canton de Vaud à légiférer de manière ambitieuse, afin de permettre aux communes de limiter le développement des résidences secondaires en dessous de 20%. En attendant nous saluons et soutenons la volonté de la Municipalité de poursuivre l'exploration et la mise en œuvre de mesures communales complémentaires au droit supérieur, pour limiter les résidences secondaires à Montreux.

En conclusion, les Vert·e·s accepteront à l'unanimité le postulat avec son nouveau titre et sa nouvelle conclusion et nous vous invitons, chères et chers collègues, à faire de même. Je vous remercie de votre attention.

### **Mme Tanya Bonjour (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, chères et chers collègues,

Lors de son dépôt, le postulat avait pour ambition l'abaissement du taux maximal de résidences secondaires à Montreux. Malheureusement, cette possibilité n'est pas envisageable puisqu'il n'existe pas, pour le moment, des bases légales en la matière au niveau cantonal

En revanche le constat reste le même : Montreux est toujours la seule commune de plaine avec un taux aussi élevé de résidences secondaires. Nous savons toutes et tous ici que ce taux agit directement sur le prix des logements, rendant la situation encore plus difficile pour les citoyennes et citoyens qui souhaitent se loger. C'est pourquoi, même transformé, ce postulat garde tout son sens. Intensifier les mesures communales existantes et en mettre en place de nouvelles permettra concrètement de limiter au mieux l'impact des résidences secondaires sur notre territoire.

Le PS soutient donc ce postulat avec conviction puisque c'est une étape concrète pour défendre l'accès au logement dans notre commune. Je vous remercie.

### **M. Samuel Roch (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme chacune et chacun l'a bien compris, l'avis de droit commandé par la Municipalité est clair et sans appel.

La modification du postulat en est d'ailleurs l'aveu irréfutable. La suppression de la mention d'un pourcentage semblait inévitable, je salue au passage la sagesse de M. Torchio d'avoir retiré son postulat pour cette même raison, mais les conclusions restantes ne rendent, à mes yeux, pas pour autant à ce postulat son utilité ...

Les résidences secondaires peuvent s'avérer positives dans certains cas par la venue de riches contribuables comme évoqué en commission.

De plus, restreindre les libertés des propriétaires par des moyens plus restrictifs que ce que le cadre juridique ne prévoit est une injustice que nous ne sommes pas prêts à accepter.

Tout en s'accordant sur le fait que les résidences secondaires doivent rester dans une proportion raisonnable - ce que le cadre légal en vigueur assure déjà et que les chiffres de 2023 et 2024 confirment -, j'affirme qu'elles ne constituent en aucun cas une problématique à combattre comme le conclut le postulat.

Il s'agit, chères et chers collègues de s'interroger au sujet de l'utilité de monopoliser des ressources pour l'établissement d'un préavis qu'on imagine d'ores et déjà superflu puisque les explications sur les marges de manœuvre communales et outils à disposition de la Municipalité ont été explicités et que ceux-ci sont déjà exploités pleinement par notre exécutif.

Le PLR en refusera majoritairement sa prise en considération. Je vous remercie pour votre attention.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il faut rappeler tout d'abord que la problématique des lits froids et des résidences secondaires, surtout les appartements vides, que la population constate et dont elle est témoin jour après jour sur toute la commune est une des raisons principales qui a amené 72% de la population à refuser le bétonnage des Grands-Prés.

Durant toute la campagne nous avons entendu ces mêmes arguments, il y a tellement d'appartements vides à Montreux, qu'il n'y a aucune raison d'aller détruire le dernier grand parc disponible sur la commune.

Je pense que celles et ceux qui n'entendent pas cette opinion très générale de la population, vont au-devant de quelques désillusions électorales.

Deuxième point, je pense qu'il faut faire extrêmement attention en pensant que les résidences secondaires disponibles, qui pourraient être remises sur le marché, seront des résidences qui n'attireront que des contribuables qui ne paient pas d'impôts et seraient à la

charge de la commune. C'est factuellement faux, les statistiques montrent qu'il existe des biens immobiliers dans toutes les catégories, de 1 à plus de 5 chambres et de toutes qualités. Ce qui vient d'être dit par notre préopinant du parti PLR est faux, il n'existe pas de mesures coercitives supplémentaires qui puissent être implémentées.

Ce qui existe actuellement, qui est valable et fonctionnel, c'est la taxe sur les résidences secondaires que nous avons augmentée.

D'ailleurs, elle devient aujourd'hui un revenu extrêmement intéressant pour la commune, puisque, enfin, nous savons qui sont les propriétaires des résidences secondaires et nous pouvons les taxer. Rappelons que, il y a quelques années, le fichier des propriétaires de résidences secondaires n'existe pas et nous ne savions pas à qui envoyer les factures.

Aujourd'hui les taxes sur les résidences secondaires permettent de générer des revenus ; mais, évidemment, l'objectif final devrait être de pousser un certain nombre de ces propriétaires à les remettre sur le marché. Souvent les propriétaires qui ont un bien à Montreux l'ont acheté dans les années 1970 ou 1980 : il fait partie d'un portefeuille, avec des actions, des obligations, des appartements à Monaco ou Dieu sait où et ils se disent que ce dernier prend de la valeur ; il est donc inutile de s'en préoccuper. Néanmoins, ces propriétaires-là, pourraient être contactés et être motivés avec des mesures de communication et incitatives, mais il faut le vouloir et l'entreprendre car il s'agit d'une échelle importante avec aujourd'hui 3'200 résidences secondaires à Montreux, ce qui fait 200 de plus que lors du vote sur les Grands-Prés. Le nombre de résidences secondaires inventoriées a augmenté de 200 en 2 ans et ces gens-là, dans une certaine mesure, pourraient parfaitement se rendre compte que Montreux est une ville où il y a une forte demande de logements, avec la possibilité de louer un logement à des coûts extrêmement intéressants. Il faut rappeler à ces gens que, contrairement à d'autres communes, la commune de Montreux a un fonds communal de soutien, à la rénovation pour l'efficience énergétique, qui se rajoute au fonds cantonal et fédéral. La Commune de Montreux est proactive pour ce qui est d'encourager la rénovation des biens immobiliers pour l'efficience énergétique. Ces éléments-là et la sensibilisation des gens qui ont des appartements - en leur disant que des jeunes de Montreux cherchent des appartements - restent un ensemble de mesures et de communications, de travail et de contact avec ces 3'200 propriétaires qui devrait permettre de faire revenir sur le marché des appartements, à petites doses de 50 à 80 appartements par année. Ceci sans devoir construire le moindre bâtiment et en renforçant l'activité de la commune, l'activité économique des magasins, les restaurants, etc. et amènera ainsi plus d'activité sur la commune.

Il me semble que, même si la formulation du titre et des conclusions est un peu malheureuse, en donnant l'impression que nous allons forcer les gens, la réalité de l'idée est juste. Nous sommes une commune unique en son genre, de ce point de vue-là, en tout cas en ce qui concerne les villes de plaine. Travailler à essayer de faire revenir une partie de ces logements sur le marché de la location ou de la vente serait une très bonne chose. Nous sommes à plus de 20%, avec un appartement sur cinq, ce qui est trop pour une ville de plaine et par conséquent nous pourrions être efficaces en y travaillant.

## **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne viendrai pas nécessairement ce soir sur les arguments de fonds, cela a été fait ici et en commission, mais je souhaite simplement répondre à Monsieur Luder, avant que le débat ne soit, je l'espère clos. Effectivement Monsieur Luder m'a transmis son texte en début de séance, et pour cela - mais rien que pour cela ! - je le remercie.

Je prends bonne note des propos de M. le président de l'UDC et de sa proposition. Je regrette, qu'une fois encore, cette proposition et ses propos n'aient pas pu être tenus en séance de commission. En effet, le titre et la demande ont été retravaillés en commission, manifestement à satisfaction puisque 7 membres sur 10 ont accepté la prise en considération lors de la commission, avec un seul refus et 2 abstentions.

Manifestement, il n'y a pas que l'UDC dont les votes changent entre la commission et le plénum, d'ailleurs...

Ainsi et aujourd'hui, je ne modifierai pas ce qui ne constitue qu'un titre et qu'une demande contenue au sein d'un postulat. Comme vous le savez, Monsieur Luder, un postulat demande une étude et un rapport à la Municipalité. Il ne me semble dès lors pas crucial, malgré ce qui peut s'apparenter à un marchandage, d'accepter votre demande qui ne changerait rien au fond du postulat qui pourrait être renvoyé dès ce soir à la Municipalité.

Aussi, et pour répondre à votre deuxième demande, je ne peux renoncer ni à mon nom propre, ni à mon affiliation partisane, en qualité de rédacteur dudit postulat.

Je vous prie dès lors, chères et chers collègues UDC, de voter selon votre conscience et en tenant de prendre en compte les éléments ci-dessus.

Pour les autres, c'est par ailleurs identique.

Merci de votre attention.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci M. Büchler pour votre réponse. Pour ma part, je préfère échouer plutôt que de ne pas avoir essayé, donc essayé pas pu ! J'invite mon groupe à refuser la prise en considération du postulat et j'invite les membres de ce Conseil qui seraient dans la même optique d'en faire de même.

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Madame la présidente-rapportrice, je vous prie de lire les conclusions du rapport.

### **Mme Marie-Solène Pham (SOC)**

En conclusion, la commission recommande d'accepter la prise en considération du postulat de Monsieur Nicolas Büchler « Pour l'identification et l'implémentation de mesures communales permettant de lutter contre les résidences secondaires ».

**Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat par 41 NON  
38 OUI, 1 ABSTENTION.**

**7.7 Sur la prise en considération du postulat de M. Fabien Torchio intitulé « Faire de l'attribution de locaux pour lutter contre le sans-abrisme une priorité absolue ». (Rapp. M. Tal Luder).**

Monsieur le président-rapporteur n'a rien à ajouter.

**M. le Président** ouvre la discussion générale.

**Mme Tanya Bonjour (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, Chères et chers collègues,

La question soulevée par ce postulat est essentielle : que faire pour les personnes qui, parfois brutalement, se retrouvent sans logement ? Il s'agit d'un enjeu vital, qui touche à la dignité et au respect des plus précaires. Proposer des solutions d'accueil sur notre territoire, tout en continuant à se coordonner avec les communes voisines, n'est pas un luxe mais une responsabilité que nous avons en tant que collectivité publique.

Durant la séance de commission, nous avons appris avec joie que des discussions sont déjà en cours, mais rien n'est encore acté. C'est précisément pour cela qu'il est important de soutenir ces discussions et de les renforcer en acceptant ce postulat. Il ne s'agit pas de confort mais bien de mesures de survie. Le groupe socialiste soutiendra donc à l'unanimité ce postulat.

Je vous remercie.

**Mme Bibiana Streicher (PLR)**

Cher M. le Président, mesdames et messieurs les municipaux, chères et chers collègues, Le groupe PLR souhaite simplement remercier la Municipalité pour l'excellent travail fourni par le service en charge de ce sujet.

Par ailleurs, la Cogest a également étudié le sujet de la prise en charge des sans abri et a pu constater que, dans notre commune, peu de cas sont concernés et que toutes les mesures nécessaires ont déjà été mises en place, y compris la possibilité de loger ces gens dans des hôtels.

Nous considérons donc que les mesures déjà en place sont suffisantes et appropriées face à la situation actuelle.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Quentin Talon (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Faire de l'attribution de locaux pour lutter contre le sans-abrisme une priorité, c'est d'abord reconnaître une réalité trop longtemps ignorée : des personnes vivent dans la rue, parfois à deux pas de chez nous, invisibles mais présentes.

La Commune de Montreux, en collaboration étroite avec ses partenaires sociaux comme Caritas, l'ARAS ou Rel'og, agit déjà – et nous le saluons. Mais l'ampleur croissante des besoins, notamment en période hivernale ou lors d'expulsions, appelle à une mobilisation accrue.

Il ne s'agit pas ici d'imposer des solutions, mais d'encourager une recherche proactive : identifier les locaux vacants, solliciter les propriétaires privés, renforcer la coopération intercommunale. Chaque espace disponible peut devenir une étape vers la dignité pour quelqu'un en rupture.

En supprimant le terme « priorité absolue », le postulat gagne en réalisme sans perdre de sa portée. Il appelle à l'action, avec pragmatisme et solidarité. C'est une initiative responsable, humaine et nécessaire.

Décroissance alternatives soutient donc cette démarche, qui incite notre Municipalité à aller encore plus loin dans la lutte contre le sans-abrisme et vous enjoint à faire de même.

Merci pour votre attention"

**M. le Président** précise qu'il est d'usage que le président de la commission ne prenne pas position en tant que président rapporteur et lui propose de laisser cela à un membre de son groupe.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas indiqué dans le règlement. Malgré une courte majorité qui recommande de prendre le postulat en considération, au nom de mon groupe je vous invite à le refuser. Une voix d'écart ne justifiait pas à mes yeux de produire un rapport de minorité.

Le rapport est balancé entre les argumentaires des opposants et des partisans, néanmoins, durant la discussion, la commission a pu apprendre que la Municipalité mettait en œuvre plusieurs mécanismes, pour beaucoup de cas différents qui vont même au-delà du sans-abrisme, mais qui sont périphériques.

Concernant par exemple le Hublot, les propos du chef de service ont été de dire qu'à sa connaissance il n'y a jamais eu une alerte de crise pour annoncer que les 22 places étaient occupées et qu'une file de gens était encore dehors à attendre. Le terme de « absolu » a été retiré, c'est bien, mais même le terme de priorité n'est pas suffisant pour cette cause qui est reconnue par tous comme un fléau. Mais ce n'est pas assez pour renvoyer le postulat à la Municipalité pour qu'elle étudie des mesures supplémentaires, alors qu'il y a déjà une action intercommunale, régionale et cantonale qui sont mises en place pour régler ce genre de cas. Je vous invite tous à refuser la prise en considération du postulat.

**M. Olivier Grand (VER)**

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

Le sans-abrisme est une réalité dans notre pays tout autant que dans notre commune. Il peut être la conséquence de fractures multiples dans les parcours de vie : divorce, ressources financières insuffisantes pour trouver un logement, problèmes de santé mentale, rupture socio-professionnelle durable, etc.

De nombreuses études consacrées au sans-abrisme montrent que ce phénomène peut être prévenu et la réinsertion rendue possible par la mise à disposition d'hébergements et par un soutien social adapté. Des possibilités existent, mais un hébergement de ce type-là, pérenne, est fragile dans notre région.

Au regard de la taille de notre commune, cela doit être pensé à l'échelle de l'agglomération du moins entre Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux. Je suis bien conscient que trouver un tel espace est un défi. Il ne faut donc pas relâcher l'effort de recherche d'un tel lieu. Je ne peux que soutenir fermement ce postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML refusera le postulat ; lors des discussions que nous avons eues, nous avons cherché à être objectivement témoins de ce que nous vivons sur les différents espaces de la commune et nous n'avons absolument pas pu convenir qu'il y avait une crise de sans-abrisme à Montreux. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en a pas, mais simplement, l'impression que nous avons, qui est quand même confirmée par le rapport et les informations données par les chefs de service et la Municipalité, c'est que la commune, avec d'autres communes a déjà fait de ce sujet une priorité. Si la priorité est déjà là et que les dispositifs existent, le postulat enfonce une porte ouverte ce qui n'a pas de sens. Nous allons refuser ce postulat

simplement parce que nous constatons, avec toutes les informations et en tant que témoin sur notre commune, que le dispositif en place est déjà à l'échelle d'une priorité pour lutter contre le sans-abrisme et que les choses fonctionnent.

**M. Vincent Tschopp (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous savez tous que je passe mes journées dans la rue à côtoyer des gens avec ou sans abri. Certes le sans abrisme est un drame pour ceux qui le vivent, mais de là à dire que c'est un fléau pour notre région, je pense qu'il faut remettre la définition de fléau sur la table et qu'un fléau c'est quelque chose qui touche tout le monde dans une société. Pour ma part, les quelques cas, en 32 ans de service, que j'ai eus comme sans abri, ont tous été pris majestueusement en charge par la Municipalité qui s'en est occupée et qui a fait le nécessaire pour aider ces gens à trouver une nouvelle solution ; actuellement, je n'ai pas connaissance de gens qui sont sans abri sur la commune. C'est volontiers, si certains ont des informations, qu'ils peuvent les transmettre aux autorités compétentes, mais actuellement je n'ai pas ces informations. Pour moi ce n'est pas un fléau, c'est un drame pour les gens qui le vivent, mais ce n'est clairement pas un fléau et tout est organisé entre les communes de Montreux, Vevey et la Tour-de-Peilz, dans le secteur Riviera, pour que ces gens soient pris en charge correctement, humainement et avec respect. Je félicite encore les autorités exécutives pour cela.

**Mme Anna Krenger (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite réagir à ce qui vient d'être dit, peut être que ce n'est pas directement visible sur la commune, parce que les gens qui n'ont pas de logement vont à Lausanne, pour essayer de trouver des places pour dormir le soir. Effectivement ce n'est pas nécessairement nous qui allons les croiser dans notre quotidien, ils se déplacent parce qu'ils savent que, ici, il n'y a pas assez de places.

**M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Monsieur le président-rapporteur, je vous prie de lire les conclusions du rapport.

**M. Tal Luder (UDC)**

Le terme « absolu » est supprimé du titre. Nouveau titre : « Faire de l'attribution de locaux pour lutter contre le sans-abrisme une priorité ».

Le terme « absolu » est supprimé de la première demande. Nouveau texte : « d'attribuer en priorité les locaux à disposition de la ville à une association pour lutter contre le sans-abrisme ».

La majorité de la commission recommande au Conseil communal de prendre en considération le postulat.

**Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat par 45 NON, 35 OUI, 1 ABSTENTION.**

## **7.8 Sur prise en considération du postulat de Mme Tanya Bonjour intitulé « La Maison de Quartier : très grand succès après 10 ans d'existence. Pourquoi pas une seconde sur notre Commune ». (Rapp. M. Samuel Roch).**

Monsieur le président-rapporteur n'a rien à ajouter.

**M. le Président** ouvre la discussion générale.

### **M. Quentin Talon (DA)**

Mesdames, Messieurs,

La Maison de Quartier Jaman 8 à Clarens est un succès indéniable. Mais ce succès met en lumière une réalité : les besoins dépassent largement ce que ce seul lieu peut offrir.

Dans le rapport de la CoGest sur les seniors que j'ai rédigé, on peut constater que les accueils sont complets, les repas prisés, les activités plébiscitées. Pourtant, ces services restent inaccessibles à de nombreux habitants, notamment à Territet, aux Avants ou à Montreux-Centre.

Le postulat ne demande pas une solution « clé en main », mais une réflexion concrète et une action volontariste : identifier des locaux, mobiliser les quartiers, développer des lieux d'animation sociale là où ils manquent.

La Municipalité reconnaît elle-même la nécessité d'aller plus loin. Alors ne laissons pas les bonnes intentions s'arrêter en chemin.

Prendre ce postulat en considération, ce n'est pas imposer, c'est encourager une commune plus solidaire, plus proche de ses habitants.

Décroissance alternatives vous invite donc à soutenir cette démarche. Parce que la vie de quartier, ce n'est pas un luxe, c'est une nécessité sociale. Merci de m'avoir écouté

### **Mme Ruth Bär (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe de Vert·e·s remercie chaleureusement le Service de cohésion sociale, familles et jeunesse ainsi que la Municipalité pour leur travail remarquable tout au long des 10 ans d'existence de la Maison de Quartier Jaman 8. Son succès témoigne de son importance.

Face à une demande croissante, qui dépasse la possibilité d'offres, la Municipalité travaille à un élargissement du concept, spécifique à chaque secteur de notre commune. L'acceptation de ce postulat l'encourage et la soutient dans ses réflexions.

Dans une commune à forte vocation touristique, les espaces pour les habitants à l'année sont essentiels pour préserver ou créer des lieux d'échanges, de liens et de projets partagés. Notre population est diverse, intergénérationnelle et interculturelle. Nous souhaitons que l'élargissement du concept de « maison de quartier » en soit le reflet et ceci en lien avec les associations et fondations, les acteurs locaux déjà présents.

Les maisons de quartier sont des outils essentiels de cohésion sociale, d'appartenance, et de vitalité communale. Nos habitants méritent d'habiter dans une commune vivante, durable, et à l'écoute de celles et ceux qui la font au quotidien.

En conclusion, les Vert·e·s accepteront à l'unanimité le postulat et nous vous invitons, chères et chers collègues, à faire de même. Je vous remercie de votre attention.

### **M. Vincent Haldi (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Le groupe PLR refusera à l'unanimité la prise en considération du postulat de Mme Bonjour, dont la réalité du développement est pour le moins trompeuse par rapport à son titre, qui propose la réalisation d'une seconde maison de quartier dans notre commune.

Sachant pertinemment, pour des raisons que nous connaissons que trop bien, d'aménagement du territoire liées à l'entrée en force d'un nouveau PACCom, l'impossibilité de réaliser une autre Maison de Quartier, Mme Bonjour demande à la Municipalité de trouver des locaux mobilisables sur le territoire communal. Qui pourraient offrir le même type de prestations que Jaman 8, en mettant l'accent sur les supposés besoins des habitants des villages des Hauts de la commune.

Si la possibilité d'avoir des locaux à buts associatifs et sociaux dans un hypothétique projet de Maison de commune sur les parcelles dites Held ne serait pas dénuée d'intérêt, tant que les surfaces non réellement valorisables seront nombreuses sur le site, une telle démarche est totalement précipitée à l'heure actuelle. Tel que nous avons pu le constater, lors de l'adoption du préavis cadre de restructuration du Service de l'Urbanisme.

Mais surtout, nous avons appris en commission que la Municipalité met déjà tout en œuvre, en fonction de la réalité des situations données, pour proposer à ses administrés des lieux associatifs, culturels à caractère social, notamment avec un projet de nouveaux locaux communaux jouxtant la bibliothèque Municipale à Cité-Centre. Et que notre exécutif estime qu'il n'y a pas de demandes supplémentaires dans les villages des Hauts, autres que celles auxquelles les nombreuses associations villageoises répondent déjà largement par leur engagement et leur dévouement, comme nous avons pu le constater avec plaisir ce week-end aux Avants.

Concernant Territet, la postulante n'a pas jugé pertinent de réaliser des recherches de lieux potentiels, en s'adressant par exemple à l'Association des intérêts de Territet et la Municipalité ne semble pas considérer qu'un véritable potentiel existe dans ce secteur.

Compte tenu de ces nombreux éléments, quels sont la plus-value et le véritable intérêt de cette démarche ?

A titre plus personnel, j'ai bien conscience que les élections communales approchent, nous aurons encore à subir de nombreux abus de nos droits de propositions qui enfoncent des portes ouvertes, à seules fins de retombées médiatiques, mais j'en suis déjà largement lassé.

Je vous invite donc à refuser la prise en considération de ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

### **M. Basil Furrer (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant qu'ancien élève appartenant à la jeune génération, je ne peux que m'extasier que l'on ouvre à Montreux une nouvelle maison de quartier. Car, ayant fréquenté le Point, je ne pouvais m'empêcher de rêver d'un lieu plus grand, qui offrirait plus d'activités. Un lieu d'échanges où pourrait se tisser des liens intergénérationnels. Ces rêves s'arrêtaient souvent de manière abrupte à 18h, heure à laquelle le centre fermait ses portes. Je ne pouvais alors m'empêcher d'envier mes amis qui fréquentaient Jaman 8, un lieu qui était devenu pour certains une véritable maison. Aujourd'hui, je pense qu'il est important d'accélérer la création d'un lieu comme celui-ci à Montreux et de tout faire pour que la prochaine génération puisse profiter des avantages qu'offre une maison de quartier.

Nous soutiendrons la prise en considération de ce postulat.

**Mme Marie-Solène Pham (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais devoir me réuser pour le vote, étant donné mes responsabilités au sein du service cohésion sociale, familles et jeunesse.

**M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité la prise en considération du postulat de notre collègue Tanya Bonjour et vous invite à faire de même.

Les rapports, issus de la commission de gestion ou de contacts avec les utilisateurs, démontrent qu'aujourd'hui la Maison de quartier de Jaman 8 est au bout de ses possibilités d'accueil.

La qualité de l'offre développée au fil des années par l'équipe du service Familles et Jeunesse est impressionnante. Nous constatons également que, lorsqu'une partie de ces activités se déplace sur le territoire, par exemple dans le cadre des activités « ça bouge chez toi », le succès est retentissant.

Nous estimons qu'il est désormais temps de charger la Municipalité d'étudier d'autres pistes de développement dans les quartiers et villages montreusiens. Vous l'avez lu dans le texte du postulat et/ou dans le rapport de la commission. Notre demande n'est pas nécessairement de construire physiquement et en béton une deuxième maison de quartier – le laisser entendre est de mauvaise foi –, mais bien de réfléchir aux opportunités qu'il serait intéressant de développer et de pérenniser.

Ce sera ensuite à la Municipalité, dans un bon respect des rôles et des prérogatives de chacun, de nous orienter sur les pistes à suivre et à développer.

Et en toute honnêteté, nous venons d'accepter le postulat de Monsieur Hess, qui demande des éléments allant dans le même sens, mais dont le développement était, vous pourrez le reconnaître, moins touffu et recherché, tout comme d'autres objets acceptés ce soir.

Nous vous invitons donc à accepter la prise en considération de ce postulat, et vous remercions de votre attention.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC refusera la prise en considération de ce postulat et vous invite à en faire de même. Je reviens sur les propos de M. Haldi, car je suis surpris. Dans le rapport, il n'y a aucune indication comme quoi la bibliothèque va bénéficier d'une extension de son territoire.

En parallèle, la bibliothèque va glisser du dicastère ECT (économie, culture et tourisme) au SFJ, c'est de nouveau un bastion du SFJ qui grossit. Pour ma part, je ne vois pas cela comme une deuxième maison de Quartier car si nous considérons les activités qui se déroulent à Jaman 8, il y a des créneaux horaires et certaines salles qui sont prises en permanence pour des activités, dont je dirais qu'elles sont plus sociales que culturelles. Je suppose que la bibliothèque va aller dans le même sens et que des locaux existent déjà pour augmenter ce genre d'activités.

C'est à la Municipalité de diversifier et de permettre à plus de Montreusiens de participer et d'avoir un accès à ces locaux. Je ne pense pas que pour l'instant, une nouvelle maison de quartier telle que Jaman 8 soit nécessaire ou du moins souhaitable.

**M. Romain Moracchini-Villard (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Plusieurs sujets ont été débattus ce soir et ont montré à quel point le Conseil était vraiment polarisé, surtout dans un contexte, M. Haldi l'a dit, électoraliste. Pourtant, avec le postulat de M. Hess et celui de Mme Bonjour, nous avons l'opportunité de démontrer aux Montreusien(ne)s que la gauche et la droite peuvent travailler de concert, en faisant preuve d'une rare complémentarité. En effet le postulat de M. Hess était une déclaration d'intention louable, nécessaire pour ce thème important qu'est le lien intergénérationnel et le postulat de Mme Bonjour apporte une solution concrète pour que l'on donne à notre commune les moyens logistiques nécessaires pour continuer à développer, entre autres choses, des projets intergénérationnels. Je le redis, nous avons aujourd'hui une occasion rare, travailler ensemble, gauche et droite, sur une mesure constructive et réaliste, alors si mes collègues de droite venaient à refuser ce postulat, ils enverraient comme message, oui aux intentions, non aux moyens. Je vous invite à saisir cette opportunité pour que l'expression « renforçons les liens intergénérationnels », comme dit dans le postulat de M. Hess, ne soit pas qu'un slogan.

**M. Yanick Hess (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre aux deux intervenants, effectivement ce que je propose demande des intentions ; après, la politique, c'est faire des choix. Si nous allons dans le sens de ce que demande Mme Bonjour, même s'il n'y a pas une construction, cela demandera des engagements de personnel et autres, ce que ne voulait pas forcément mon postulat. Mon postulat voulait mettre en lien les différentes générations avec ce qui est existant. Après, c'est un choix politique : voulons-nous mettre les moyens ou pas ?

**M. Romain Moracchini-Villard (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est la preuve que nous voulons en rester au niveau du slogan et qu'il n'y a rien derrière. C'est dommage parce que nous pourrions vraiment travailler ensemble sur ce sujet-là, mais nous restons au niveau des intentions.

**M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis d'accord avec M. Moracchini-Villard, nous sommes dans la forme des slogans, je rappelle - comme je l'ai dit dans mon intervention - qu'il est peut-être intéressant de se poser la question de savoir si une nouvelle maison de quartier est utile à Montreux, au centre de Montreux, mais à l'heure actuelle, cela n'a aucun sens.

Aujourd'hui nous ne savons pas ce que nous pouvons faire sur les parcelles communales et pour le reste concernant les locaux à disposition, la Municipalité fait déjà le maximum de ce qu'elle peut faire aux endroits où elle peut louer des locaux. Je répète, il ne s'agit pas d'être partisan, mais nous accuser de ne pas soutenir des postulats qui n'ont aucune forme concrète en nous disant : « Mesdames et Messieurs de la droite, nous avons accepté votre postulat, donc acceptez le nôtre ». Je trouve que les propos entendus sont un peu navrants.

### **Mme Jacqueline Pellet, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais signaler qu'il ne s'agit pas que de slogans, puisque, depuis le début de cette législature, figure dans le programme de la Municipalité, l'intention de mettre en place une structure type « Maison de Quartier » dans le centre de Montreux. Une structure type maison de quartier, cela ne veut pas dire une copie exact de Jaman 8, cela peut être un concept différent, avec une autre organisation et qui peut être décentralisée ou dans plusieurs lieux.

Il s'agit simplement de la prise en compte des besoins sociaux et des demandes d'activités de la part de la population.

La réflexion qui est actuellement en cours, est une réflexion sur un plan socio-culturel, alors qu'à Jaman 8, c'est plutôt associatif. De cette façon-là, nous complétons une offre et de toute façon cette offre viendra sous la forme d'un préavis qui sera déposé devant votre Conseil.

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Monsieur le président-rapporteur, je vous prie de lire les conclusions du préavis.

Je soumets au vote les conclusions du préavis.

### **M. Samuel Roch (PLR)**

La commission recommande au conseil communal de refuser la prise en considération du postulat.

### **Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat par 43 NON, 35 OUI, 2 ABSTENTIONS et 1 récusation**

### **7.9 Sur la prise en considération de la motion de Mmes Anna Krenger, Tanya Bonjour et Lauraine Bally intitulée « pour l'introduction dans le règlement du personnel d'un congé menstruel et de ménopause ou pré-ménopause ». (Rapp. M. Angelo Giuliano).**

### **M. Angelo Giuliano (PLR), président-rapporteur**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Un petit bug sur la mise en forme automatique du rapport, indique le soussigné comme président et membre de la commission. Dans les membres de la commission, en lieu et place d'Angelo Giuliano, il fallait lire Catherine Morel-Roberti.

**M. le Président** ouvre la discussion générale.

### **Mme Anna Krenger (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de la Municipalité, chers collègues,

Je tiens à évoquer quelques faits, avant le vote de ce soir.

Tout d'abord, cette motion répond à un besoin réel des personnes menstruées ou traversant la ménopause. C'est de la santé des femmes, des personnes menstruées, dont nous parlons. Et dans ce domaine, il y a du retard (le genre féminin ayant été sous-représenté dans les études cliniques) et il y a un tabou encore certain.

Rappelons quelques chiffres :

- Pour l'endométriose : ce sont, en moyenne, 7 ans d'errance médicale, encore aujourd'hui. 7 ans avant que la maladie soit reconnue, que la seule solution soit des opérations et/ou la pilule à vie, qui ne viennent pas stopper mais freiner les douleurs. Notons aussi que l'AI n'entre pas en matière pour ces personnes. Ces 7 ans d'errance, ce sont aussi 7 ans avant de pouvoir obtenir des certificats médicaux pour endométriose. Avant cela, l'employée peut, certes, prendre des jours de congé maladie ordinaires, mais alors, si elle les prend pour ses règles, a-t-elle moins le droit de tomber malade que ses collègues ? Doit-elle, chaque mois, aller trouver son médecin pour un certificat ?

L'endométriose concerne 15-20 % de la population menstruée, ce n'est pas négligeable. Et ce n'est pas comparable à n'importe quelles autres maladies.

- Pour la dysménorrhée, qui n'est pas une maladie, mais met la personne concernée en incapacité de travailler, cela concerne, selon la revue médicale suisse, 80% des adolescentes (16-20 ans), puis 25% des adultes menstruées, c'est beaucoup.
- Pour la ménopause, toutes les femmes traversent cela. C'est si tabou qu'il y a peu d'études. Mais la majorité disent souffrir entre autres de troubles du sommeil, bouffées de chaleurs qui réduisent leur capacité de travail.

Avec le système actuel, les personnes menstruées sont pénalisées. Elles doivent prendre congé sur les jours de maladie ordinaire. C'est discriminant. Nous demandons l'introduction d'un droit, non pas d'un privilège. Pas d'une obligation (si une femme ne juge pas en avoir besoin, libre à elle), mais d'une possibilité pour certaines qui ont des douleurs. C'est plus que de l'égalité de traitement mais de l'équité dont nous parlons.

Pour tous ces arguments et ceux développés par la suite par mes collègues motionnaires, le groupe de Décroissance Alternatives vous encourage à prendre en considération cette motion.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour l'intervention concernant cette commission je laisserai ma collègue Christine Menzi prendre la parole.

Je prends la parole pour vous annoncer que le groupe UDC demande le vote à bulletin secret pour cet objet.

**M. le Président** précise que le débat continue et que cette demande sera traitée à la fin de celui-ci.

### **Mme Lauraine Bally (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous pensons également que ce changement dans le règlement du personnel peut réellement contribuer au bien-être des collaboratrices, il peut les encourager à engager un dialogue avec leur employeur, afin de mettre en place des conditions de travail adaptées, que ce soit sous forme d'un congé ou éventuellement de télétravail. Renforcer la confiance et encourager l'échange entre employeur et employés ne peut qu'être bénéfique pour les deux parties. Dans un cadre de travail sain, chacun travaille mieux.

Bien entendu l'introduction d'un tel congé doit aller de pair avec des mesures de formation et de sensibilisation, tant pour les cadres que pour les employées et employés. Toutefois cette sensibilisation ne saurait remplacer un droit au congé, elle a pour rôle de l'accompagner et de le renforcer. En conclusion le groupe des Vert·e·s soutient à l'unanimité cette motion et vous encourage à en faire de même.

### **Mme Tanya Bonjour (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, chères et chers collègues,

Durant la commission, nous avons passablement discuté de la légalité de cette motion. La Municipalité nous avait indiqué avoir pris contact avec d'autres villes en réflexions avancées sur le sujet, mais que celles-ci rencontraient des difficultés dans sa mise en application et semblaient vouloir rétropédaler face à une potentielle illégalité.

Or, après avoir pu prendre contact, il y a peu, avec l'administration d'Yverdon-les-Bains, seule commune à avoir mis en place, de manière concrète, depuis plus d'une année un congé menstruel, dans son règlement du personnel, nous, motionnaires, pouvons affirmer qu'il n'y a aucune illégalité dans cette démarche. Leur texte a été validé par des juristes et fonctionne tout à fait légalement depuis son ajout. Ce congé constitue aujourd'hui une véritable reconnaissance pour les collaboratrices concernées d'Yverdon. Les chiffres vont d'ailleurs bientôt être publiés, certainement en ce sens.

Par ailleurs, toujours à Yverdon, des campagnes de sensibilisation auprès du personnel encadrant et des affiches dans les toilettes ont permis de légitimer cette possibilité et de libérer la parole, permettant parfois à celles qui souffrent trop de leurs symptômes durant la journée, de s'absenter le temps, par exemple, d'une demi-journée sans se sentir impactées. On le rappelle : près de 20 % des femmes souffrent d'endométriose, sans compter les symptômes liés à la pré-ménopause ou à la ménopause. De plus, contrairement à ce qui a été dit, l'ajout d'un congé spécifique dans le programme informatique de gestion des absences est tout à fait possible, puisque Yverdon l'a intégré. Nous regrettons que notre Municipalité n'ait pas pris directement contact avec l'administration d'Yverdon, d'autant que de nombreuses communes, qui l'ont contactée, s'en inspirent déjà dans leurs réflexions.

J'ajouterais encore que j'accompagne régulièrement, dans ma profession, des jeunes femmes qui sont réellement précarisées par cette problématique. Elles n'osent plus postuler à une nouvelle activité, puisque, d'avance, elles savent qu'elles seront régulièrement absentes; si elles évoquent ce problème durant la procédure, elles sont simplement pas retenues. C'est une réalité.

Si nous portons cette motion aujourd'hui, c'est aussi parce que le règlement du personnel est en cours de révision. C'est l'occasion d'inscrire cette mesure, tout à fait légale et techniquement réalisable, dans notre pratique. Montreux a un devoir d'exemplarité. Elle peut être novatrice, courageuse et montrer la voie dans un domaine où il est temps d'avancer. Le parti socialiste soutiendra donc avec force cette motion et vous invite à faire de même. Je vous remercie.

### **Mme Susanne Cornaz (PLR)**

Monsieur le Président, chers collègues,

Regardant ce problème, avec mon expérience de médecin depuis plus de 30 ans, je constate que les 3 motionnaires ont dessiné un tableau très sombre de la santé féminine.

La moitié de l'humanité est féminine et, de ce fait, est concernée par des menstruations et, à un moment donné, par la ménopause.

Fort heureusement la grande majorité d'entre nous, les femmes, vit ces moments sans désagrément majeur en tout cas pas au point de devoir demander des congés spécifiques. Toutefois pour les personnes en souffrance notre système de santé est très efficace et notre Loi du travail est extrêmement bien faite.

Raison pour laquelle, chers collègues, je vous invite à refuser la prise en considération de cette motion.

### **Mme Christine Menzi (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs du public,

Je vous parle aujourd'hui avec un regard d'expérience, celui de quelqu'un qui a passé une vie professionnelle dans le domaine des assurances. Et dans ce domaine, tout est clair : il existe trois états. On est en bonne santé, on est malade, ou l'on a eu un accident. C'est tout.

Quand on est malade, il y a mille réalités différentes : la grippe, les migraines, des douleurs dorsales, des douleurs menstruelles, etc. Mais tout cela rentre dans une seule et même catégorie : la maladie. C'est comme ça que notre système fonctionne depuis toujours et il fonctionne bien.

Si nous commençons à créer des congés spécifiques pour chaque situation particulière, nous allons ouvrir une boîte de Pandore. Aujourd'hui un congé menstruel, demain un congé pour migraines, après-demain pour l'arthrose... Ce n'est pas gérable, et cela introduit des inégalités là où nous avons besoin d'égalité.

Ce qu'il faut préserver, c'est la simplicité et la clarté. Trois cases que tout le monde comprend:

- Maladie → congé maladie
- Accident → congé accident
- Bonne santé → on travaille normalement

Voilà ce qui est juste, ce qui est équitable et ce qui permet de garder un système compréhensible par tous et moins coûteux !

Pour ces raisons je vous invite à refuser cette motion. Je vous remercie de votre attention

### **M. Basil Furrer (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Voici un témoignage qu'une employée de la commune nous a permis de vous transmettre « J'avais mes règles et je travaillais à l'extérieur, où je n'avais pas un accès facile aux toilettes. Je faisais beaucoup de mouvements et, sans que je 'en rende compte, du sang avait coulé sur mon pantalon de travail, ce qui est gênant à vivre. En plus mes règles durent longtemps et sont douloureuses, surtout quand je fais du travail physique. Il est compliqué d'avoir ses règles au travail, surtout que cela reste un sujet tabou et personne ne nous fait comprendre que nous avons le droit d'aller aux toilettes à plusieurs reprises ou de rentrer chez nous si cela ne va pas. »

Le groupe DA pense qu'il est important de soutenir ce postulat.

### **Mme Susanne Lauber Fürst (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues

Je souhaite d'abord dire que je soutiens totalement l'objectif de cette motion: lever les tabous autour de la menstruation, de la ménopause et plus largement de la santé

hormonale. Ces réalités concernent des femmes, mais aussi des hommes avec l'andropause, qui touche environ un homme sur cinq. Et oui, nous devons en parler ouvertement et normalement parce que C'EST normal dans la vie de nous toutes et tous.

Je le fais ce soir en portant un t-shirt de l'Université de Santé publique au Ghana, où j'ai participé cette année à la Journée mondiale de la menstruation. Le programme de cette journée incluait du yoga, des groupes de parole, et surtout un dialogue ouvert et normalisé. Et là-bas, ce sont autant les étudiants que les professeurs, hommes et femmes, qui portent ces t-shirts, pour briser les tabous. C'est une vraie leçon d'exemplarité. J'ai cinq t-shirts avec moi ce soir pour celles et ceux qui souhaitent s'associer à cette démarche de « détabouisation ». M. Martial Pidoux, Chef du Service des Ressources humaines, a déjà enfilé son t-shirt...

Mais soutenir le dialogue ne veut pas dire soutenir cette motion. Je vous invite donc à voter NON à la motion, tout en soutenant activement la levée des tabous autour de la santé hormonale. Et voici pourquoi :

Premièrement, la dimension médicale. Les douleurs menstruelles ou liées à la ménopause peuvent être soulagées dans de nombreux cas par des traitements. Quand elles ne le sont pas, c'est en effet très lourd, mais elles relèvent avant tout d'un accompagnement médical avec un congé médical, pas d'un congé administratif.

Deuxièmement, le risque de stigmatisation. Un congé spécifique, même s'il part d'une bonne intention, risque d'isoler les femmes qui y recourraient et d'introduire des biais dans l'embauche ou la carrière.

Troisièmement, la question de l'égalité de traitement. Pourquoi créer un congé pour ces symptômes et pas pour d'autres tout aussi invalidants — migraines, troubles digestifs, douleurs chroniques ? La cohérence et l'équité seraient mises à mal.

Quatrièmement, Montreux n'est pas en retard, bien au contraire. Avec le programme BEST (Bien-Etre et Santé au Travail), notre administration met déjà en place des mesures modernes d'accompagnement: adaptation ponctuelle du travail, télétravail, accompagnement, soutien psychologique et surtout formation des cadres. C'est une voie souple, inclusive et respectueuse, bien plus adaptée qu'un congé administratif rigide.

Nous venons d'entendre le témoignage d'une collaboratrice de notre administration, nous voyons qu'il s'agit en effet de communication et pas une question de donner un congé. Il faut dédiaboliser, informer la personne et l'informer qu'elle peut aller aux toilettes quand elle en a besoin. J'imagine qu'aucun chef n'empêcherait quelqu'un d'aller aux toilettes.

Cinquièmement, l'aspect juridique. En Suisse, le droit du travail ne prévoit pas de congés spécifiques pour les menstruations ou pour des symptômes hormonaux tels que les règles douloureuses ou la ménopause. Ces absences sont clairement couvertes par le congé maladie général ou par des mesures d'adaptation usuelles, comme la réduction temporaire du temps de travail. Le secret médical s'applique strictement : l'employeur ne peut recevoir que les informations nécessaires à l'organisation du travail, jamais le diagnostic ni les détails médicaux. Enfin, la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) révisée, entrée en vigueur en septembre 2023, renforce la protection des données sensibles, en particulier celles qui touchent à la santé et à la sphère intime. Le traitement de ces données est strictement encadré.

En conclusion, l'exemplarité d'une administration ne passe pas par une multiplication de congés spécifiques. Elle passe par l'écoute, le dialogue, l'adaptation humaine et une culture inclusive. C'est ce que Montreux construit déjà avec BEST.

Je propose que nous allions plus loin autrement : offrons à nos collaboratrices et collaborateurs des t-shirts pour la Journée mondiale de la menstruation, le 28 mai 2026, et montrons que Montreux sait briser les tabous avec intelligence et humanité.

Je vous invite donc à refuser cette motion, mais à contribuer activement à la « détabouisation » de ce sujet qui nous touche toutes et tous. Merci.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML relève une grande qualité de cette motion, celle d'ouvrir un large débat sur un sujet trop souvent passé sous silence. Plusieurs membres de notre groupe n'ont cependant pas trouvé dans le texte de la motion ou du rapport, les raisons décisives justifiant l'instauration d'une réglementation spécifique pour prendre en charge ce problème, connu comme important. En effet, les dispositions relatives aux congés maladie paraissent pouvoir répondre à cette problématique, si les ressources humaines de la commune développent une culture d'entreprise adaptée et proactive, afin que les employées se sentent prises en compte sur la question des menstruations et de la ménopause.

En conséquence, une partie du groupe n'estime pas nécessaire de donner suite à la motion déposée et encourage la Municipalité à appliquer les procédures nécessaires, de manière proactive, dans le cadre du règlement du personnel existant et l'accompagnement des employés concernés.

### **Mme Sandra Genier, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais rebondir très brièvement sur certains propos tenus ce soir. D'abord j'aimerais rappeler, c'est important, que les ressources humaines de la Commune de Montreux ont toujours été sensibles - et le resteront - aux difficultés médicales rencontrées par leurs collaboratrices et collaborateurs.

Les problèmes menstruels, de ménopauses ou de pré-ménopauses en font bien sûr partie. Toute personne qui présente une incapacité de travail, qu'elle soit due à des douleurs menstruelles ou à tout autre problème d'ordre médical, peut prendre 3 jours de congé sans aucun certificat médical.

Il n'y a pas de limitation de jours, dans le mois ou même dans l'année. Comme l'a dit Mme Lauber Fürst, la Commune s'est dotée d'un outil appliqué depuis plusieurs mois, appelé BEST (bien-être et santé au travail). Cet outil permet aux ressources humaines d'accompagner les personnes absentes et de tenir compte des particularités de chaque absence pour accompagner le retour au travail et d'adapter, le cas échéant, les conditions de travail de chaque personne. Une collaboratrice qui souffrirait d'endométriose, par exemple, a la possibilité, aujourd'hui, d'aborder cette question avec les ressources humaines, pour ne pas être jugée ou pénalisée.

L'introduction d'un congé menstruel, ménopause ou pré-ménopause pourrait effectivement aujourd'hui poser problème au regard de la loi sur la protection des données et également de l'article 328b du Code des obligations.

Nous avons pris contact avec Fribourg et Yverdon, Yverdon n'a pas été en mesure de répondre à nos questions lorsque la motion a été déposée. Par contre Fribourg avait déjà reçu le retour de l'autorité cantonale fribourgeoise de la transparence, de la protection des données et de la médiation qui s'est positionnée très clairement en indiquant que, bien sûr un congé menstruel était possible, mais qu'il n'était pas possible d'enregistrer et d'obliger

une personne à préciser la cause de son absence maladie. Car je le répète, il s'agit d'un cas maladie.

De fait, l'introduction d'un congé menstruel, de ménopause et pré-ménopause, dans la mesure où nous ne pouvons pas, en tout cas à ce stade, créer une catégorie d'absences, tombe déjà dans ce qui est appliqué au sein de la Commune de Montreux. Nous allons même plus loin que la Commune d'Yverdon, puisqu'elle limite l'absence à 12 jours. Je me réjouis par ailleurs de voir comment nos collègues d'Yverdon tiendront les statistiques et comment se positionnera l'autorité cantonale vaudoise de protection des données et de droit à l'information. La Commune de Montreux applique déjà tout ce qu'il y a lieu d'appliquer en matière de protection des femmes souffrant de troubles menstruels, de ménopause et pré-ménopause.

Cette motion nous obligera à créer, pour que cela soit légal, un congé, non pas maladie, mais de type administratif, soit une nouvelle catégorie qui n'obligerait plus la femme à s'absenter sans justifier de son absence. Cela générerait une inéquité importante au sein de notre administration.

Dans tous les cas, je peux vous garantir que nos collaboratrices et collaborateurs sont toujours traités avec respect, bienveillance et équité, quelles que soient les difficultés médicales rencontrées.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une courte intervention pour mes préopinants dépositaires de la motion. Je suis à chaque fois surpris d'entendre que nous lions le sujet des menstruations, de l'endométriose et ces sujets périphériques à quelque chose de tabou. De nos jours, je me demande s'il y a encore un sujet qui est tabou, mis à part l'augmentation des impôts !

L'argument ne tient pas et il n'y a plus de tabou autour de cette problématique. Ma question s'adresse à Mme Pham : en tant que femme, biologiquement parlant, et employée de la commune, je vous demande si vous maintiendrez votre vote ou si vous vous récuserez pour cet objet qui vous apporterait un bénéfice direct dans le cas où il serait voté.

### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne peux pas répondre à la place de Mme Pham, néanmoins je trouve la question particulièrement déplacée la concernant, en l'occurrence en tant que femme et en tant qu'employée communale.

### **M. Angelo Giuliano (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous partageons tous la volonté de briser les tabous - il en existe encore, Monsieur Luder - liés aux menstruations douloureuses et invalidantes et à la ménopause. Mais un congé spécifique n'est pas la bonne réponse.

Pourquoi ?

- Parce qu'il introduirait une inégalité de traitement entre les collaboratrices et les collaborateurs, alors que nous devons viser l'équité pour toutes et tous.
- Parce qu'il risquerait de stigmatiser les personnes menstruées ou ménopausées, en les désignant comme « moins disponibles » sur le marché du travail.
- Parce qu'il serait en contradiction avec les règles sur la protection des données, qui interdisent de catégoriser les absences selon leur origine médicale.

Nous disposons déjà d'outils adaptés : flexibilité, télétravail, congés maladie sans certificat jusqu'à trois jours, et surtout un accompagnement personnalisé dans le cadre du projet BEST, tel qu'expliqué en commission. Ce sont ces solutions humaines et inclusives qui permettent de répondre aux besoins réels, sans créer une catégorie d'absences qui fragiliserait l'égalité pour laquelle tant de femmes se sont battues.

En 1949, Simone de Beauvoir écrivait : « On ne naît pas femme : on le devient. ». Elle nous rappelait ainsi que l'égalité se construit par nos choix collectifs et qu'elle ne doit pas être affaiblie par des mesures qui, sous prétexte de protéger, risquent de stigmatiser.

Un congé spécifique pour les menstruations ou la ménopause ne renforcerait pas l'égalité : il isolerait, il distinguerait, il risquerait d'enfermer les personnes menstruées ou ménopausées dans une catégorie à part. Loin d'un progrès, ce serait un pas, dix pas, mille pas en arrière.

L'égalité se bâtit par la confiance, la flexibilité, le dialogue et l'accès aux soins, pas par des congés différenciés. Refuser cette motion, c'est affirmer une égalité pleine et entière, sans exception ni étiquette.

Dire non à cette motion, ce n'est pas nier la souffrance des personnes concernées. C'est choisir la voie de l'équité, de la discréction et du respect de la santé de toutes et de tous. Je vous invite donc à refuser cette motion.

### **Mme Kyong won Schärer (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Inscrire un congé menstruel dans un règlement du personnel est une mesure très efficace pour briser ce tabou, en tous les cas bien plus qu'un t-shirt ou qu'un cours de sensibilisation.

### **Mme Marie-Solène Pham (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme vous l'avez compris, je suis membre du personnel communal et je ne voterais pas.

**La demande de vote au bulletin secret n'obtient que 12 voix, la demande est refusée.**

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Monsieur le président-rapporteur, je vous prie de lire les conclusions du rapport.

### **M. Angelo Giuliano (PLR)**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de refuser la prise en considération de la motion de Mesdames Tanya Bonjour, Anna Krenger et Lauraine Bally intitulée « pour l'introduction dans le règlement du personnel d'un congé menstruel et de ménopause ou pré-ménopause ».

**Le Conseil communal de Montreux refuse cette motion par 44 NON, 35 OUI, 1 ABSTENTION et 1 récusation.**

## 8 Préavis de la Municipalité

**8.1 No 19/2025 relatif à relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 216'000.- TTC au maximum pour le remplacement des bornes escamotables de la place du Marché et le déplacement de celles situées sur le quai de la Rouvenaz. (Séance de commission le mercredi 10 septembre 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, Rue du Marché 8 à Montreux).**

Premier en liste (ML) : M. Frédéric Willemin

Mme Carole Clavadetscher

MM. Yahya Berhili, Alain Delseth, Hervé Devenoge, Jean-Marc Forclaz, Carlos Andres Gozzing Martinez, Dominik Hunziker, Simon Lepêtre, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**8.2 No 20/2025 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027. (Séance de la commission des finances le mercredi 17 septembre 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, Rue du Marché 8 à Montreux).**

Première en liste (PLR) : Mme Laurence Sierro

Membres : COFIN

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**8.3 No 21/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'un montant maximum de CHF 7'918'000.- TTC lié au déploiement de la gouvernance digitale au sein de l'administration communale pour la période 2025-2028. (Séance de commission le jeudi 11 septembre 2025 à 19 h 00 à la Villa Mounsey, salle A, Rue du Marché 8 à Montreux).**

Premier en liste (DA) : M. Quentin Talon

Mmes Soraia Dias, Bibiana Streicher

MM. Yvan Aubord, Nicolas Büchler, Mathias Ekah, Tal Luder, Florian Manzini, Philippe Morier-Genoud, Samuel Roch

**M. le Président** ouvre la discussion.

### **M. Florian Manzini (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Au nom de mon groupe, je tiens à saluer le préavis-cadre No 21/2025, qui nous est présenté ce soir. Le retard pris par notre commune dans le domaine informatique étant à combler au plus vite, nous ne pouvons ainsi que nous réjouir d'avoir une planification détaillée et chiffrée du déploiement de la gouvernance digitale au sein de l'administration communale.

Bien entendu nous reviendrons en détail sur plusieurs points en séance de commission, comme le nombre d'EPT nécessaire aux divers projets, le coût de la GED (gestion

électronique des documents) ou encore le recours à l'intelligence artificielle pour la gestion des déchets.

Je vous remercie de votre attention.

### **M. Samuel Roch (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai un commentaire par rapport à la composition de la commission, je serai remplacé par M. Fürst, comme sa venue au sein du PLR a été actée, je vous demande de faire le nécessaire au niveau informatique.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au vu du montant absolument pharaonique de ce préavis, nous espérons que la Municipalité viendra en séance de commission, pour un sujet d'une complexité absolument abyssale, avec toutes les personnes capables de donner les bonnes informations et nous encourageons la commission à s'organiser avec la Municipalité pour avoir des spécialistes qui pourront répondre à certaines questions.

Par ailleurs nous relevons que certains points amènent encore plus de questions, notamment le point 5.3.10 « accompagnement au changement » pour 400'000.- ; l'explication donnée est quand même assez succincte pour un montant énorme.

Par conséquent nous espérons que ce préavis disposera au moment de sa discussion en commission, de toutes les compétences humaines et techniques nécessaires pour essayer de le saisir et de le comprendre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **9 Postulats, motions et propositions**

### **9.1 Postulat de Mme Béatrice Tisserand « Un travailleur social hors-murs est-il suffisant ? »**

#### **Mme Béatrice Tisserand (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, cher public,

En 2017, le poste à 100% de travailleur social hors-murs a été pérennisé après trois ans de période d'essai et au vu des résultats très positifs observés durant ce laps de temps. Il est certain que, depuis, il y a eu bien d'autres succès dans l'accompagnement de la jeunesse et toute autre population en rupture sur notre territoire.

Malheureusement on ne peut le manquer ces jours dans notre Canton, la tension entre la jeunesse métissée des villes et la police se renforce. On le ressent aussi dans la population en général, de plus en plus polarisée et méfiante.

Au vu des biais qui peuvent se former dans l'esprit des gens, une personne dont le rôle est d'apporter de la réflexion et du soutien peut être très utile pour casser certaines croyances et recréer du lien entre les jeunes, les habitant-e-s et la police.

Cela amène à la question suivante : Est-ce encore suffisant d'avoir une représentation durant environ 230 jours par an dans nos rues ou faut-il l'augmenter à l'entier de l'année ?

De plus, ne serait-il pas judicieux d'envisager une présence féminine afin de donner la possibilité à la population approchée par le travailleur social hors-murs d'avoir un point de vue autre sur le monde ?

Ce postulat demande donc un rapport sur la nécessité d'augmenter la présence d'un ou une travailleur-euse social-e hors-murs dans nos rues et l'impact que peut avoir une femme dans cette position.

Je vous remercie de votre attention et demande à ce que cet objet soit renvoyé en commission.

## **M. le Président**

La postulante demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission ?

*Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.*

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

## **10 Interpellation**

### **10.1 Interpellation de M. Romain Moracchini-Villard intitulée « Organiser l'accueil de jour sans désorganiser les familles ».**

#### **M. Romain Moracchini-Villard (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers collègues,

Il arrive parfois, dans notre rôle d'élu·e·s de proximité, que des décisions administratives prennent un tout autre visage lorsqu'elles nous sont racontées par celles et ceux qui en subissent les conséquences concrètes. En allant chercher mon fils à l'UAPE le 12 juin dernier, j'ai croisé une maman désesparée, au bord des larmes, qui m'a appris que son enfant ne serait plus accueilli à l'UAPE L'Optimist à la rentrée d'août 2025.

Sa détresse n'était pas seulement liée à la difficulté de concilier travail et vie familiale sans solution d'accueil fiable – elle était surtout liée au sentiment d'avoir été mise devant le fait accompli, sans temps suffisant pour s'organiser, ni possibilité d'anticiper sereinement un changement aussi important pour un jeune enfant.

Cette situation n'est malheureusement pas isolée. Plusieurs familles ont reçu la même lettre, à quelques semaines à peine du début des vacances d'été, à un moment où les alternatives sont difficiles à mobiliser. Cette réorganisation de l'accueil collectif, aussi justifiée soit-elle sur le fond, interroge donc profondément sur la forme qu'ont prise sa communication et sa mise en œuvre.

Si la lettre évoque des solutions de remplacement, notamment via l'APEMS ou l'accueil familial de jour, ces options ne peuvent être considérées comme strictement équivalentes à l'accueil en UAPE : ni sur le plan éducatif, ni en termes de stabilité, de structure ou de socialisation pour les enfants concernés. Cela accentue le désarroi des familles, et leur laisse une impression d'improvisation plutôt que de continuité dans l'accompagnement.

Au-delà de la détresse individuelle, les conséquences de cette décision risquent, comme trop souvent, de retomber d'abord sur les mères, encore largement en charge de l'organisation familiale.

Tout en reconnaissant les contraintes réelles de la planification des structures d'accueil – normes cantonales, pénurie de locaux, dynamique démographique – je me permets de soumettre à la Municipalité une série de questions, dans un esprit constructif, afin de mieux comprendre le processus de décision, les critères appliqués et les perspectives d'avenir dans ce domaine fondamental pour la vie des familles montreusiennes.

- Depuis quand la Municipalité ou le REME était-elle au courant du risque de pénurie de places pour la rentrée 2025 ?
- Pourquoi les familles ont-elles été informées aussi tardivement, alors qu'un tel changement aurait pu être mieux accompagné avec un délai plus raisonnable ?
- Quels sont précisément les critères d'attribution ou de retrait de place qui ont été utilisés pour déterminer quels enfants pouvaient rester et lesquels devaient quitter l'UAPE ?
- Quelles mesures concrètes sont actuellement planifiées pour faire face à la demande croissante d'accueil de jour, à Montreux comme dans le réseau REME en général ?
- Des pistes sont-elles envisagées pour créer de nouvelles places d'accueil (locaux temporaires, partenariats publics-privés, optimisation des infrastructures existantes) ?

Comme déjà évoqué, l'objectif n'est pas de blâmer, mais de mieux comprendre pour mieux agir ensemble dans le but de créer une politique d'accueil de jour cohérente et ambitieuse qui peut devenir un levier stratégique pour renforcer l'attractivité de notre commune : Dans un contexte de stagnation des recettes fiscales, offrir des solutions d'accueil de qualité peut inciter de nouveaux ménages, notamment bi-actifs, à s'installer durablement à Montreux. Je remercie la Municipalité pour ses réponses et pour son engagement sur un dossier aussi sensible que crucial pour l'égalité des chances, la qualité de vie des familles et le développement équilibré de notre commune.

### **Mme Jacqueline Pellet, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule, la Municipalité tient à préciser, en tant que financeur principal du Réseau Enfance Montreux et Environs (REME), qui fonctionne de façon autonome, sous l'égide de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), qu'elle est particulièrement attentive aux bonnes conditions d'accueil des jeunes mais que plusieurs contraintes pratiques et formelles obèrent souvent le travail du réseau et le ralentissent. Il en est ainsi de la difficulté de disposer de toutes les informations nécessaires de la part des familles, par exemple, car les situations personnelles peuvent évoluer très rapidement et toucher l'entier du système.

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

1. *Depuis quand la Municipalité ou le REME était-elle au courant du risque de pénurie de places pour la rentrée 2025 ?*

La pénurie avérée des places en UAPE a été confirmée au stade de la finalisation des plannings des UAPE aux environs de la fin du mois de mai 2025.

Les plannings sont élaborés en fonction des départs des enfants qui seront scolarisés en 7P et de plusieurs variables difficiles à anticiper telles que :

1. des résiliations de contrats ;
2. la préinscription de nouveaux écoliers qui entrent en 1P ;
3. les souhaits des familles avec des enfants scolarisés de 2P-6P, pour la fréquentation de la rentrée scolaire.

Toutes ces demandes parviennent au REME entre le 1er janvier et le 30 juin 2025 : passé ce délai, les demandes sont généralement traitées ultérieurement puisqu'il est urgent de

bloquer définitivement les plannings à la fin du mois de juin afin que les structures puissent s'organiser pour la rentrée avant leur fermeture annuelle au milieu du mois de juillet.

Une première version définitive des plannings est généralement élaborée à la fin du mois de mai, lorsque la majorité des éléments susmentionnés sont traités et intégrés dans les plannings.

À cette même période, le REME a pour responsabilités diverses autres tâches tout aussi importantes et urgentes telles que : l'élaboration des plannings des 5 crèches du réseau, les décomptes cantonaux pour la FAJE (Fondation de l'accueil de jour des Enfants), les budgets communaux de l'année suivante et diverses autres activités faisant partie du cahier des charges du service. Ces éléments alourdissent le travail du REME en période de placement et mobilisent grandement les forces disponibles.

*2. Pourquoi les familles ont-elles été informées aussi tardivement, alors qu'un tel changement aurait pu être mieux accompagné avec un délai plus raisonnable ?*

Il est impossible d'anticiper plus en amont la disponibilité des structures, sachant que les plannings continuent d'évoluer jusqu'aux fermetures annuelles des UAPE. Le but étant de mesurer le moment le plus adéquat pour communiquer, afin d'étudier toutes les disponibilités fluctuantes dans les structures et de pouvoir repousser la décision de ne pas renouveler certains contrats arrivant à échéance au mois de juillet de chaque année.

Lorsque les plannings ont été arrêtés, le comité du REME s'est réuni de manière extraordinaire, afin de statuer sur le non-renouvellement de contrats de 6P en UAPE et proposer une solution de garde équivalente en heures aux familles concernées en APEMS (cantines scolaires pour les 1-6P) et en accueil familial. L'objectif était de soulager les familles du stress de devoir trouver une solution de garde aux mêmes jours et aux mêmes horaires habituels de fréquentation pour leurs enfants. Le délai d'envoi du courrier officiel destiné aux parents, envoyé le 16 juin, à 2 mois de la rentrée scolaire, est certes relativement proche de la pause estivale, mais il laisse tout de même suffisamment de temps aux familles pour confirmer les propositions d'accueil alternatives et s'organiser. Dans tous les cas, aucune famille n'est laissée sans proposition de solution de garde.

*3. Quels sont précisément les critères d'attribution ou de retrait de place qui ont été utilisés pour déterminer quels enfants pouvaient rester et lesquels devaient quitter l'UAPE ?*

En premier lieu, il convient de préciser que les contrats en UAPE sont des contrats établis pour une durée d'une année scolaire et que le report d'une année à l'autre dépend des places disponibles en UAPE.

Pour comprendre la logique de « sélection », il faut comprendre que les UAPE sont organisées selon les locaux disponibles proches des écoles et créent des groupes d'accueil en fonction des normes du Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE) et des besoins des enfants selon leurs âges. Ainsi, les locaux sont aménagés pour accueillir les plus petits (1-2P qui ont entre 4 et 6 ans) avec des zones de repos/sieste et les plus grands (3-4P et 5-6P) avec des salles de devoirs. Les activités et jeux peuvent être très différents entre les plus petits âgés de 4 ans et les plus grands âgés de 10 ans et l'encadrement éducatif des équipes est également différent selon les groupes d'âge.

L'UAPE, en tant que structure de garde parascolaire, a pour mission, selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), d'accompagner les enfants vers l'autonomie, ceci en parallèle à leur avancée scolaire. De ce fait, dans la logique des locaux aménagés pour la progression des écoliers d'un niveau scolaire à l'autre, les plus grands ont été les premiers éligibles pour

les référer à d'autres structures comme les APEMS sur les temps de midi, et l'AFJ lorsque souhaité. En effet, les 6P sont les groupes qui sont généralement les moins nombreux (sauf cette année) et qui résilient le plus souvent en début d'année, en raison de l'autonomie croissante des enfants de cette tranche d'âge.

Ensuite, lorsqu'un 6P avait un frère et/ou une sœur dans la même structure, la fratrie a été maintenue ensemble en UAPE afin de ne pas séparer les enfants et compliquer ainsi l'organisation des familles sur plusieurs modes de garde au même moment de la journée.

*4. Quelles mesures concrètes sont actuellement planifiées pour faire face à la demande croissante d'accueil de jour, à Montreux comme dans le réseau REME en général?*

Depuis le début de l'année 2025, une politique de développement du Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) est en cours d'élaboration. Une partie des outils à développer concernent :

- L'analyse annuelle de l'évolution de la population et des groupes d'âge des enfants sur le territoire communal ;
- L'amélioration du traitement de la liste d'attente (nouveau processus déjà mis en place depuis le 1er janvier 2025) ;
- L'étude semestrielle des statistiques des listes d'attente et des futurs placements ;
- Les recherches proactives de locaux d'accueil de jour qui soient aux normes du SCAJE qui puissent entrer dans une logique de « salles réservées » et activables. L'objectif étant d'aller vers une proactivité de la création de places d'accueil afin de répondre aux défis sociaux en constante évolution.
- La centralisation de l'ensemble des placements des différents accueils auprès d'un-e seul-e collaborateur-trice afin de créer plus de cohérence et de réactivité face aux besoins et demandes grandissantes.

L'ensemble des outils liés à la vision stratégique du réseau pour les 5 ans à venir permettra une meilleure projection des placements, en évaluant les besoins préscolaires et parascolaires en fonction de la couverture actuelle du réseau et de l'évolution de la population dans les communes de Montreux et Veytaux.

L'élaboration et la mise en place d'une politique de développement du réseau d'accueil de jour seront un travail important et nécessiteront une réorganisation de la répartition de ses tâches actuelles.

Il faut cependant noter que la création de places d'accueil dépend d'un long processus qui demande des démarches substantielles pour obtenir le financement : demande de subventions fédérales ou cantonales, par exemple pour aboutir à la soumission d'un préavis au Conseil communal.

La stratégie quinquennale 2026-2031 sera finalisée et validée d'ici la fin de l'année 2025 et mise en place courant 2026.

*5. Des pistes sont-elles envisagées pour créer de nouvelles places d'accueil (locaux temporaires, partenariats public-privé, optimisation des infrastructures existantes) ?*

L'investissement dans les locaux pouvant faire l'objet d'une autorisation d'exploiter du SCAJE est extrêmement contraignant. Trouver des locaux n'est pas forcément la difficulté principale, mais trouver des locaux « aux normes » du SCAJE pouvant accueillir des enfants est une difficulté de taille. Aussi des solutions temporaires n'existent pas vraiment, le besoin doit être pris en amont, afin d'investir dans des solutions permanentes et conformes aux normes en vigueur.

Le partenariat public-privé n'est pas envisageable en raison des démarches de reconnaissance réseau qui permettent le subventionnement cantonal et fédéral d'une partie des coûts des places d'accueil dont le déficit actuel est déjà supporté en majeure partie par le budget communal.

Les pistes actuelles pour les UAPE, qui sont au maximum de leur capacité en cette rentrée scolaire 2025-2026, sont d'investir les locaux adjacents aux structures existantes qui doivent se libérer entre 2025 et 2026. Cette perspective de développement fait déjà partie de la stratégie d'amélioration de la capacité d'accueil du réseau pour la rentrée scolaire 2026.

Finalement, la stratégie susmentionnée de « salles réservées » activables est en cours d'analyse, de manière à ce que le traitement des besoins de la population puisse être rapidement comblés. Cette stratégie est un des éléments qui feront partie de la politique de développement du REME à moyen-long terme.

Le réseau est tributaire de fluctuations d'effectifs et de normes strictes imposées par la loi et les organes subventionneurs. Il nécessite un suivi serré des demandes et des besoins des familles qui, au vu de l'augmentation des effectifs, imposeront sans doute une réorganisation des forces de travail : car l'une des priorités du REME est d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, mais aussi d'être au service des familles.

#### Acronymes

FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des Enfants
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
REME	Réseau Enfance Montreux et Environs
SAFJ	Service de l'accueil familial de jour
SCAJE	Service cantonal de l'accueil de jour des enfants
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers

#### CONCLUSION

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Romain MORACCHINI, intitulée « Organiser l'accueil de jour sans désorganiser les familles ».

**M. Romain Moracchini Villard (VER)** remercie Mme Pellet pour ces réponses très complètes et détaillées.

### 10.2 Interpellation de M. Angelo Giuliano « Les Grands-Prés»

#### **M. Angelo Giuliano (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Le Tribunal fédéral a tout récemment invalidé le permis de construire qui avait été délivré pour la construction de logements sur la parcelle des Grands-Prés.

Il s'agit maintenant, d'une part, de prendre acte de cet arrêt et d'en tirer toutes les conclusions utiles dans le cadre de l'élaboration du nouveau PACom, et, d'autre part, d'aller de l'avant dans la concrétisation de l'initiative « Sauver les Grands-Prés », largement acceptée par la population montreusienne en juin 2023.

Rappelons que le texte de cette initiative prévoyait uniquement les deux points suivants:

1. La parcelle 2052 est immédiatement et durablement colloquée en zone de verdure (non constructible) destinée à la promotion de la biodiversité et à une aire de loisirs pour le public.

2. Le plan partiel d'affectation « Les Grands-Prés » et son règlement sont abrogés.

Jamais il n'a été question de créer un « Parc naturel ».

Pourtant, la Fondation Franz Weber, Helvetia Nostra ainsi que l'Association pour la Sauvegarde des Grands-Prés emploient publiquement ce terme, notamment sur leur site internet, pour ce qui est deux fondations citées, et dans un tout-ménage diffusé en mars dernier sous le titre « Journal du parc naturel des Grands-Prés » pour ce qui est de l'Association.

Or, le label « parc naturel » est strictement défini et encadré par la législation fédérale et attribué uniquement par l'OFEV selon une procédure précise, ce qui n'a jamais été le cas pour les Grands-Prés. L'utilisation de cette appellation est donc trompeuse.

De plus, certaines communications de la part des acteurs mentionnés laissent entendre que la Municipalité aurait l'obligation d'aménager la parcelle suite à l'acceptation de l'initiative. Or, selon la LEDP, l'obligation de la Commune consiste uniquement à prendre les décisions utiles à la mise en œuvre de l'initiative, c'est-à-dire la mise en zone de verdure et l'abrogation du PPA concerné. Aucun aménagement particulier n'est imposé.

Le conseil communal sera à cet égard particulièrement attentif à tout futur projet municipal concernant cette parcelle, qui, je le rappelle, aurait rapporté à la Commune un montant d'un million de francs suisse par année en droit de superficie si le projet de logement avait pu se réaliser.

Je profite enfin de cette interpellation pour saluer le communiqué de presse publié par la Municipalité en date du 27 août dernier ainsi que la communication au Conseil communal du 29 août, documents qui comportent des informations factuelles et proches de la réalité, contrairement aux publications précitées.

Au vu de ces considérations, je prie la Municipalité de répondre aux questions suivantes:

1. La Municipalité a-t-elle l'intention de rappeler officiellement à l'ordre l'Association pour la Sauvegarde des Grands-Prés ainsi que les fondations partenaires quant à l'utilisation abusive du label « parc naturel » ?
2. La Municipalité partage-t-elle l'avis selon lequel la mise en œuvre de l'initiative se limite aux deux points explicitement votés (mise en zone de verdure et abrogation du PPA), sans nécessité d'aménagements particuliers ?
3. La Municipalité envisage-t-elle de communiquer clairement auprès de la population afin de corriger les informations erronées actuellement diffusées sur ce dossier ?
4. Comment la Municipalité compte-t-elle intégrer les enseignements de l'arrêt du Tribunal fédéral dans le nouveau PACOM ?
5. La Municipalité estime-t-elle opportun d'instaurer un mécanisme de suivi ou de contrôle des communications publiques liées à des initiatives acceptées, afin de prévenir toute diffusion d'informations fallacieuses ou utilisation abusive d'appellations protégées, comme c'est le cas pour cette initiative ?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses apportées à cette interpellation.

**M. Caleb Walther, Municipal** indique que les réponses seront données par écrit.

## **10.3 Interpellation de M. Olivier Müller « Célébration du 1er août à Montreux : le droit de Veytaux est-il encore légitime ? »**

### **M. Olivier Müller (PLR)**

Chère Municipalité,

Lors de l'invitation à la cérémonie officielle commémorant la Fête nationale le vendredi 1er août 2025 devant la Stèle du Soldat devant le collège de Montreux-Est, ce sont, comme d'habitude, les municipalités de Montreux et de Veytaux qui ont eu le plaisir de convier les citoyennes et citoyens à célébrer cet évènement.

Voici les questions posées à la Municipalité :

- 1) Depuis quelle année la commune de Veytaux participe-t-elle officiellement à cette célébration du 1er août et était-ce de manière continue jusqu'à maintenant ?
- 2) Pour quelles raisons (historiques ou autres) la commune de Veytaux participe-t-elle à cette célébration et pas d'autres communes voisines ?
- 3) La commune de Veytaux participe-t-elle financièrement à cette journée, notamment à la collation helvétique et au vin d'honneur à midi sous le marché couvert ?
- 4) A l'issue du scrutin du 22 septembre 2024, où 83.3% des montreusiens ont voté pour la fusion alors que 51.49% des habitants de Veytaux l'ont refusée, suivant ainsi l'avis de leur Municipalité veytausienne, unanime contre la fusion, la Municipalité de Montreux estime-t-elle vraiment toujours aussi pertinent d'associer Veytaux à cette célébration ?

D'avance merci pour les réponses à ces quatre questions,

### **M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans la mesure où il faudra effectuer une recherche dans les archives, une réponse écrite sera donnée.

## **10.4 Interpellation de M. Hervé Devenoge « le MOB abandonne nos villages »**

### **M. Hervé Devenoge (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les Municipaux, Chères et chers collègues, Cher public,

En mars dernier, je me suis inquiété, via une question simple, et je souhaitais savoir si notre Municipalité allait intervenir auprès du MOB pour rétablir une offre matinale de 5h30 à 7h entre Les Avants et Montreux avec une fréquence de 30 minutes.

Le 22 août dernier, la compagnie MOB a publié un nouvel horaire sur le site tp-info.ch. Le résultat est positif, puisque nous allons récupérer la desserte à 30 minutes depuis Les Avants à destination de Montreux aux heures de départ des pendulaires. Je tiens à remercier la Municipalité pour son intervention et son soutien.

Cependant, en regardant en détail ce nouvel horaire, je m'aperçois que l'offre à la fréquence de 30 minutes pour les villages de Sonzier, Chamby et Les Avants a été drastiquement réduite avec la suppression en semaine de toutes les navettes entre 8h et 16h et dès 19h, à l'exception d'une course à midi. Le week-end, c'est la totalité de la desserte qui est abandonnée.

Et ce n'est pas tout, la desserte à la fréquence 30' jusqu'à Chernex est supprimée dès 19h00 au départ de Montreux, alors que les pendulaires sont encore sur le retour. Actuellement le dernier départ avec cette fréquence est à 20h43.

Je me rappelle que le MOB avait fait le forcing à l'époque, pour introduire une desserte à 30 minutes jusqu'aux Avants pour justifier la perte de la desserte semi-horaire entre Planchamp-Dessus et Montreux Collège. Avec ce nouvel horaire, c'est la double peine, vu que la desserte des bas n'est pas réintroduite.

Mes questions à la municipalité :

1. Avez-vous été informé officiellement par le MOB ou la DGMR de ces suppressions?
2. Pourquoi le MOB n'a-t-il pas publié cet horaire lors de la consultation nationale des horaires en mai?
3. Envisagez-vous d'intervenir auprès du MOB et de la DGMR afin de rétablir l'offre actuelle ?
4. Est-ce qu'une offre complémentaire par bus pourrait-être envisagée pour compléter l'offre MOB?
5. Est-ce que le taux de couverture de la ligne est devenu dramatique, ce qui nécessite ces coupes ?

Je remercie la Municipalité pour ses prochaines réponses.

### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions pour votre interpellation et en préambule nous vous informons des éléments suivants.

Durant l'été, la Municipalité a été prévenue informellement qu'une modification d'horaire du Regio R34 était en cours d'étude, conduisant à une réduction des courses entre Chernex et les Avants, ceci pour satisfaire des demandes d'économies. Cette semaine, le tableau horaire modifié a été publié sur la plateforme [www.tp-info.ch](http://www.tp-info.ch). C'est par la consultation de cette plateforme que nous avons été informés des détails de l'offre de transport. En l'état, celle-ci doit encore être analysée, ensuite de quoi nous ferons part de notre analyse auprès de la DGMR et du MOB. Ce que nous pouvons encore dire à ce stade, c'est que nous regrettions vivement la réduction prévue d'offre de transports publics vers les villages des hauts. Nous estimons que cette suppression de prestations va à l'encontre d'une politique de mobilité cohérente et durable, confirmée par les différentes planifications.

En réduisant l'offre sur les hauts, celle-ci va aussi à l'encontre de la cohésion territoriale de notre commune. Pour les réponses complètes à votre interpellation, nous vous les livrerons ultérieurement par écrit.

### **10.5 Interpellation de M. Emmanuel Gétaz « Quel calendrier de procédure suite à l'arrêt du Tribunal Fédéral**

#### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je déclare mes intérêts, je suis membre du comité de l'association pour la sauvegarde des Grands Prés la SGB.

L'Arrêt du Tribunal Fédéral concernant les Grands-Prés a deux conséquences majeures :

- Premièrement, en annulant le permis de construire, il élimine définitivement l'hypothèse de voir la Municipalité soumettre au Conseil communal une demande de droit de superficie en faveur des promoteurs. En effet, cette demande selon le contrat, ne devait être soumise à notre vote qu'après l'entrée en force du permis de construire ce qui est désormais impossible juridiquement. Nous n'aurons donc jamais à voter sur ce droit de

superficie et les promoteurs n'auront donc jamais la possibilité de concrétiser matériellement leur projet. Celui-ci est donc caduc.

- Deuxièmement, le Tribunal Fédéral attend de la commune qu'elle adapte désormais l'affectation de la parcelle conformément à la volonté populaire exprimée par l'acceptation de l'initiative.

Dès lors, je pose deux questions à la Municipalité :

- Comment compte-t-elle mettre fin au contrat passé avec les promoteurs, en rappelant que ceux-ci avaient expressément accepté de prendre tout le risque financier des études à leur charge, risques et périls ?
- Dans quel délai la Municipalité compte-t-elle mettre à l'enquête le nouveau plan de quartier affectant la parcelle à une utilisation de parc public, favorisant la biodiversité et non constructible ?

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond comme suit à vos questions :

1. *Comment compte-t-elle mettre fin au contrat passé avec les promoteurs, en rappelant que ceux-ci avaient expressément accepté de prendre tout le risque financier des études à leur charge, risque et péril ?*

Comme communiqué plusieurs fois, la Municipalité a immédiatement et systématiquement garanti que l'initiative sera mise en œuvre. Parmi les démarches entreprises dans la foulée de la votation, la Municipalité en a informé les investisseurs et elle considère ne pas avoir de plus amples actions à entreprendre.

2. *Dans quel délai la Municipalité compte-t-elle mettre à l'enquête le nouveau plan de quartier affectant la parcelle à une utilisation de parc public, favorisant la biodiversité et non constructible ?*

La Municipalité a fait modifier le projet de plan d'affectation à la suite de l'examen préliminaire valant examen préalable du Département général du territoire et du logement. Elle a fini de consulter les services communaux quant à ces modifications et va maintenant informer les voisins des changements de servitudes à effectuer. Une fois leur accord obtenu, il sera possible de répondre formellement aux attentes du Canton, puis de procéder à l'enquête publique. Ce qui précède démontre que le délai global dépend de plusieurs étapes dont la durée de certaines est difficile à anticiper. La Municipalité espère malgré tout déposer le préavis pour cette nouvelle affectation pour cette législature encore.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)** remercie la Municipalité pour ses réponses

## **11 Autres objets s'il y a lieu et divers**

**M. le Président** communique le titre d'un postulat qui sera développé lors de la séance du Conseil d'octobre :

Postulat de M. Olivier Mark « Un fonds pour financer nos infrastructures-clés et nos investissements durables »

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Mathieu Quartier (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serai bref, je voulais intervenir avec une simple question concernant la mise en application du règlement sur les procédés d'affichages où il est stipulé, à l'article 29 alinéa 2, que l'entrée en vigueur serait fixée après approbation du département compétent. Avez-vous déjà une idée du calendrier ou du délai probable pour cette mise en application, merci pour votre réponse.

**M. le Président** encourage pour une prochaine question simple, à la communiquer à la Municipalité par écrit.

**M. Samuel Roch (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite profiter de l'occasion qui m'est donnée de remercier sincèrement M. Omar Soydan pour le travail réalisé ce week-end à la fête au village des Avants, à laquelle bon nombre d'entre nous ont pu participer. Bravo à lui, bien qu'il ne soit pas formellement le président de l'organisation, car il a fait un sacré travail pour cela. Je suis bien placé pour savoir ce que cela représente et je l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'associe à ces félicitations, non seulement la fête était formidable aux Avants, mais, en plus, nous avons découvert, pour la première fois, l'aménagement du Buffet de la gare et la mise en place architecturale qui est absolument splendide, je pense que nous avons bien fait de voter, il y a quelque temps, un crédit d'investissement de transformation de 100'000.- et de 60'000 d'exploitation de ce lieu, qui va être absolument magnifique.

Je me permets de vous transmettre une courte communication et ensuite j'aurai un petit point à exprimer.

ML a pris acte de la démission de 4 de ses membres passé au PLR ou PVL, nous leur souhaitons bon vent, les conseillers et conseillères de ML et du centre restent quant à eux fidèles à celles et ceux qui les ont élus et aux idées qu'ils ont défendues tout au long de la législature. Le groupe ML entend bien entendu récupérer les sièges des commissions communales et intercommunales où sa voix devra continuer à être représentée, le groupe demande d'ores et déjà au Bureau du Conseil d'organiser ces changements.

Absent lors de la dernière séance du Conseil, en tant que membre de la commission consultative pour le 2m2c et également membres de la commission des finances, nous avons reçu une communication avant l'été nous indiquant que la Municipalité avait finalisé les recherches de financement du Centre des Congrès conformément au planning et projection qui avaient été faites lors de la présentation du projet 2m2c I et 2m2c II.

Je souhaite dire que je suis extrêmement reconnaissant et que je félicite la Municipalité et en particulier le département de M. Piemontesi, d'avoir atteint ces objectifs. Si nous nous souvenons de l'historique du Centre des Congrès, nous étions très mal partis avec un projet très cher et qui devait être financé quasiment entièrement par les fonds de la commune. Grâce à des discussions, le système de financement a été revu, et nous avons constaté que le financement s'appuie aujourd'hui sur 3 piliers :

- un pilier qui est l'argent communal ;

- un autre qui est celui récolté grâce à la taxe de séjour et à la fondation pour l'équipement touristique, c'est un deuxième pilier formidable car nous voyons que nous sommes en avance sur les projections de financement en ce qui concerne cette partie-là ;
- Et le troisième, qui était plus aléatoire, réunissait un ensemble de financements, du prêt du Canton à des dons et des soutiens notamment de la CIEHL.

Arriver à réunir tous les fonds qui étaient prévus, y compris les fonds privés est une vraie gageure et je dois dire que je suis vraiment admiratif que la Municipalité et les services de M. Piemontesi y soient parvenus.

Nous avons eu des séances en commission des finances où je peux vous dire que nous n'avions vraiment pas l'impression que cela allait être si facile d'y arriver ; je pense que cela n'a pas été si facile, mais le résultat est là et je pense que quand, pour un projet d'une telle ampleur et d'un tel coût, nous parvenons à sécuriser tous les financements prévus, nous avons réussi une étape extraordinaire.

Même si le chantier n'est pas terminé, si les factures finales ne sont pas encore arrivées, autant que nous puissions le savoir le chantier se passe dans les délais et les factures n'exploseront pas. Nous pouvons vraiment espérer, aujourd'hui, que l'exercice monumental de la transformation du Centre des Congrès se termine de manière particulièrement réussie. Je tenais à le souligner, car c'est important de dire quand nos autorités arrivent à des objectifs aussi ambitieux et les réussissent.

### **M. Samuel Roch (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je demande simplement au Bureau, concernant la demande légitime de M. Gétaz, de me consulter lors de ses réflexions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **M. le Président**

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plaît, reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 23 h 03, M. Lionel Moyard, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **8 octobre 2025 à 20 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

### CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

Lionel Moyard

La secrétaire

Céline Morier

**De :** Moyard Lionel  
**Envoyé :** mercredi, 18 juin 2025 20:34  
**À :** conseil\_presidence; Morier Céline  
**Objet :** Démission de la suppléance de la COFIN

Annexe 1

Monsieur le président,

Suite à mon élection à la présidence de notre conseil pour la prochaine année de législature, je vous donne ma démission de mon poste de suppléant de la commission des finances.

Veuillez agréer, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

**Lionel Moyard**

Vice-Président du Conseil communal de Montreux 2024-2025

Matthieu Burkhardt

Conseil communal de Montreux  
Olivier Müllen Président  
Grand'Rue 73  
Case postale 2000  
1820 Montreux

Montreux, le 30 juin 2025

**Démission de ma fonction de Conseiller communal,**

Monsieur le Président, Chères et Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Quatre ans, quarante-huit mois ou 1'461 jours (oui, je compte aussi bien que lors des dimanches de votation – un post-it Messieurs les huissiers), c'est le temps que j'aurai eu le privilège de siéger parmi vous. Malheureusement, l'aventure s'interrompt avant la fin de la législature : non pas par lassitude, mais parce que l'heure est venue pour moi de suivre un rêve qui m'appelle ailleurs.

C'est donc avec un brin d'émotion – et un soupçon de sourire – que je vous informe présenter ma démission en ce jour.

Durant ce mandat, j'ai eu la chance de porter plusieurs casquettes : président-rapporteur ici, commissaire actif là, président de commission permanente ailleurs... sans oublier les fameux dimanches de scrutin. Autant dire que l'ennui n'a jamais trouvé sa place !

Mais au-delà des titres, ce fut surtout une formidable école : celle du débat d'idées, des confrontations raffinées et parfois un peu corsées, comme certains verres de l'amitié, et de l'apprentissage au quotidien — au contact de vous toutes et tous, dans la richesse de vos sensibilités politiques.

Convaincre, être convaincu, partager et recevoir du savoir — lors des formations sur notre site web ou via cette mystérieuse machine à dépouiller les bulletins — voilà ce qui a rendu l'expérience si précieuse.

J'ai tenté, avec cœur et conviction, de faire entendre la voix des citoyennes et citoyens. Aujourd'hui, je tourne une page pour en écrire une autre. Mais soyez-en sûrs : je resterai un lecteur attentif – et sans doute un spectateur passionné – des débats du Conseil communal. Montreux reste, et restera, chère à mon cœur.

Merci à vous toutes et tous pour votre bienveillance, vos échanges parfois passionnés, toujours enrichissants, et pour l'humanité que vous apportez à cette belle aventure collective.

Je vous adresse, Monsieur le Président, Chères et Chers collègues, Mesdames, Messieurs, mes cordiales et souriantes salutations.

  
Matthieu Burkhardt

Léo SEMON

1815 Clarens

**Conseil Communal de Montreux**  
Monsieur Lionel Moyard  
Président du Conseil communal  
Grand-Rue 73  
1820 Montreux

**Démission du Conseil communal de Montreux**

Monsieur le Président,  
Madame la Secrétaire,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du Conseil communal de Montreux, avec effet immédiat.

Cette décision est motivée par une opportunité professionnelle qui m'amène à travailler à l'étranger pour une durée de plusieurs mois, rendant ainsi impossible la poursuite de mon engagement au sein du Conseil.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers toutes les personnes avec lesquelles j'ai eu l'honneur de collaborer, et à remercier chaleureusement celles et ceux qui m'ont accueilli au sein de cette instance.

En vous remerciant sincèrement pour votre dévouement au service de notre belle commune, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Léo Sémon

*L. Sémon*

P.P. Postfach 1961  
CH-9001 St. Gallen

Post CH AG  
521



Commune de Montreux  
Grand-Rue 73  
1820 Montreux



Blatten, 30. Juli 2025 / MB

### Danke für Ihre Spende «BERGSTURZ KLEINES NESTHORN»

Die Natur hat ihre volle Kraft auf eine für uns sehr schmerzhafte Weise zum Ausdruck gebracht.

Im Namen der Bevölkerung von Blatten danke ich Ihnen von ganzem Herzen für die wertvolle Unterstützung und das Mitgefühl.

Ihrer wertvollen Spende ist es zu verdanken, dass bereits einige Meilensteine erreicht werden konnten. Die Räumungs-, Planungs- und Bauarbeiten sind für den Wiederaufbau des neuen Blattens im Gang. Wir setzen auch weiterhin alles daran, dass wir Ihrer Solidarität gerecht werden und rasch wieder in unsere Heimat zurückkehren können.

Gleichsam bestätigen wir den Eingang der Spende in Höhe von CHF 3'300.00 per 07.07.2025.

„Vergält's Gott“ im Namen des gesamten Gemeinderates!

Freundliche Grüsse

EINWOHNERGEMEINDE BLATTEN

Matthias Bellwald  
Gemeindepräsident

990130420-3042005186-5091715647-1/1-05091

Einwohnergemeinde Blatten

*Lötschental*  
LAUCHERNALP





Commune de Montreux  
Grand-Rue 73  
1820 Montreux

date Vevey, le 16 juillet 2025  
concerne **Atelier pour la définition des thématiques prioritaires du Plan d'Agglomération de 6<sup>e</sup> génération de l'Agglomération Rivelac – Invitation aux représentants législatifs communaux**

Madame, Monsieur,

Suite au dépôt du Projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération au mois de mars 2025, l'Agglomération Rivelac étudie l'opportunité de participer à la 6<sup>e</sup> génération des projets d'agglomération, poursuivant ainsi le processus permanent débuté avec le projet récemment déposé.

Si les Projets d'agglomération doivent répondre à des directives précises édictées par la Confédération, le COPIL Rivelac souhaite que cette importante coordination régionale puisse également servir au mieux les intérêts des habitant·e·s de la région.

Pour cette nouvelle génération de projet, nous souhaitons donc vous consulter en amont de l'appel d'offres qui sera réalisé, pour nous permettre d'identifier les thématiques dans les domaines de l'urbanisation et de la mobilité, de l'énergie ou du tourisme qui comptent pour celles et ceux qui pratiquent le territoire au quotidien.

Cet atelier abordera des thématiques proposées en amont de la séance, tout en laissant la place à celles qui pourraient émerger des échanges entre participant.e.s. Cette génération de projet ne pouvant pas résoudre toutes les thématiques considérées, la phase finale de l'atelier permettra de définir celles qui sont les plus importantes pour les participant.e.s. Le résultat de ces discussions permettra d'envisager la suite du projet et nourrira l'éventuel appel d'offre qui suivra.

**Afin d'organiser la délégation des représentants des législatifs communaux pour cet atelier prévu le 30 octobre 2025 nous vous invitons à transmettre l'invitation et le bordereau réponse, joints à ce présent courrier, au législatif de votre commune. Les communes membres de la CORAT peuvent inscrire 30 représentants des législatifs communaux à cet atelier. La répartition suivante a été décidée sur la base du nombre d'habitants par commune, soit :**

Commune de	Nombre de représentants
Blonay – Saint-Légier	4
Chardonne	2
Corsier-sur-Vevey	2
Corseaux	2
Jongny	2
La Tour-de-Peilz	4
Montreux	6
Vevey	6
Veytaux	2

Les participants sont priés de retourner à l'Agglomération Rivelac le bordereau réponse avant le 15 septembre 2025. Des précisions quant au déroulement leur seront transmis ultérieurement.

Avec nos salutations les meilleures

Agglomération Rivelac

A blue ink signature of Roland Mesot, which appears to read 'Mesot'.A blue ink signature of Johan Grossmann, which appears to read 'Grossmann'.

Roland Mesot  
Co-président du COPIL Rivelac

Johan Grossmann  
Coordinateur du bureau technique

Annexes : ment.

Conseil communal de Montreux  
M. Lionel Moyard  
Président  
Grand-Rue 73  
Case postale 2000  
1820 Montreux

Lausanne, le 22 juillet 2025

**Pour information**

**Annonce d'audit : Gestion et pilotage des subventions communales**

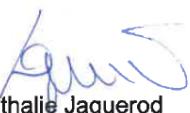
Monsieur le Président,

Conformément à l'art. 2 LCComptes, la Cour des comptes a décidé de réaliser un audit de performance auprès des six communes de Echallens, Montreux, Nyon, Oron, Renens et Yverdon-les-Bains. L'audit portera sur les politiques locales de subventionnement, principalement dans les domaines de la culture, du sport et de la cohésion sociale, ainsi que les mesures organisationnelles, la gestion opérationnelle et le pilotage des subventions.

L'équipe d'audit sera composée de M. Guy-Philippe Bolay, magistrat responsable, de Mme Michèle Oehler et M. Souleymane Kourouma, chef·fe·s de mandat d'audit. Pour autant que la mission puisse se dérouler comme prévu, le rapport sera publié au courant du deuxième semestre 2026.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède et d'en informer les commissions de surveillance de votre Conseil, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

Cour des comptes du canton de Vaud

  
Nathalie Jaquierod  
Présidente

  
Guy-Philippe Bolay  
Vice-président

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,  
Mesdames les secrétaires municipales, Messieurs les secrétaires municipaux,  
Le Canton lancera le 15 septembre prochain la première phase de la campagne « **Pour ma commune** », destinée à soutenir les communes dans la promotion de la participation citoyenne et de l'engagement politique local.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, vous recevrez d'ici au vendredi 12 septembre, par voie postale, **un lot de flyers au format A5**, en quantité correspondant à environ 10 % du corps électoral de votre commune. N'hésitez pas à en commander davantage si vous le souhaitez. Ces flyers sont conçus pour être remis à la population lors de vos interventions officielles, événements communaux ou via vos réseaux locaux (sociétés de jeunesse, clubs sportifs, associations, commerces, écoles, etc.). Ils visent à **inciter les personnes intéressées à se porter candidates** au conseil communal ou à la municipalité et à **encourager les habitant·e·s à voter**. Vous êtes libre de les utiliser à votre guise.



En complément, nous mettons à votre disposition différents outils :

- un modèle de présentation PowerPoint pour animer des séances d'information,
- le flyer au format numérique pour impression par vos soins ou pour une utilisation sur les réseaux sociaux et sites internet,
- un calendrier d'actions suggérées de septembre 2025 à mars 2026.

Ces ressources seront disponibles :

- **dès le 15 septembre 2025** sur le site [www.pour-ma-commune.ch](http://www.pour-ma-commune.ch) ou
- **dès aujourd'hui** sur [ce lien](#).

Nous vous invitons à relayer activement cette campagne auprès de vos habitant·e·s et prions de recevoir, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, nos salutations les meilleures.



**VINCENT DUVOISIN**

**DIRECTEUR**

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

**DIRECTION des affaires communales et droits politiques**

**VD.CH**

Au Président du Conseil communal de Montreux  
M. Lionel Moyard  
Greffé Municipal  
Grand'Rue 73  
1820 Montreux

Montreux, 1 Septembre 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, les conseillers communaux Vincent Haldi, Susanne Lauber Fürst, Christian Fürst et Yvon Welte vous font part de leur démission du parti Montreux Libre survenu le 18 juillet 2025, tout en conservant leurs sièges au Conseil communal.

Cette décision fait suite à une rupture de confiance avec le chef de groupe de ce parti.

Vincent Haldi, Susanne Lauber Fürst et Yvon Welte rejoignent le PLR Montreux-Veytaux, Christian Fürst, rejoint les Vert'libéraux Montreux.

Les quatre élus siégeront au sein du groupe PLR dès la rentrée politique du 3 septembre 2025, tel que l'autorise notre Règlement du Conseil.

Nous nous réjouissons de travailler avec nos nouveaux collègues et exprimons notre volonté de poursuivre activement notre engagement en faveur de la commune de Montreux, dans un esprit de dialogue ouvert, tourné vers l'avenir, et de collaborer étroitement avec l'ensemble des autorités communales.



Vincent Haldi



Susanne Lauber Fürst



Yvon Welte



Christian Fürst